



**DELIBERATION N° 23/164 AC DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DES SESSIONS
DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE DU 30 NOVEMBRE 2023
ET DU 1ER DÉCEMBRE 2023**

**CHÌ APPROVA PV SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
U 30 DI NUVEMBRE DI U 2023 È U 1MU DI DICEMBRE DI U 2023**

REUNION DU 20 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt décembre, la Commission Permanente, convoquée le 7 décembre 2023, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à M. Ghjuvan'Santu LE MAO
M. Jean BIANCUCCI à Mme Muriel FAGNI
M. Didier BICCHIERAY à M. Jean-Michel SAVELLI
M. Jean-Marc BORRI à Mme Françoise CAMPANA
Mme Vanina BORROMEI à Mme Vanina LE BOMIN
Mme Valérie BOZZI à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Marie-Claude BRANCA à Mme Véronique PIETRI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Romain COLONNA
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI à M. Pierre GUIDONI
Mme Christelle COMBETTE à Mme Charlotte TERRIGHI
M. Xavier LACOMBE à Mme Marie-Anne PIERI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. François SORBA
M. Don Joseph LUCCIONI à Mme Sandra MARCHETTI

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Antoine POLI à M. Saveriu LUCIANI
M. Paul QUASTANA à M. Jean-Baptiste ARENA
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Georges MELA
Mme Julia TIBERI à M. Pierre POLI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Juliette PONZEVERA

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4132-12 et L. 4422-10,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 60,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (60) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 30 novembre et 1er décembre 2023, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 20 décembre 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2023

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Le 30 novembre 2023, à 10 heures 40, l'**Assemblée de Corse** dûment convoquée par sa Présidente en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette réunion se tient en mode présentiel.

La Présidente MAUPERTUIS ouvre la séquence des questions orales.

Question n° 1

« Installation et maintien des commerces dans les territoires de l'intérieur et de la montagne » (n° 2023/O2/079) par **Mme NIVAGGIONI** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, la réponse est formulée par **M. VINCIGUERRA**,

Question n° 2

« Fièvre catarrhale : et maintenant ? » (n° 2023/O2/076) par **M. LUCIANI** au nom du groupe **Avanzemu**, la réponse est formulée par **M. LIVRELLI**,

Question n° 3

« A quandu una vera riflessione è pulitica pà l'agricultura è l'addevu in Corsica » (n° 2023/O2/078) par **Mme BRANCA** au nom du groupe **Core In Fronte**, la réponse est formulée par **M. LIVRELLI**,

Question n° 4

« Création d'un réseau de mouillages organisés pour la grande plaisance » (n° 2023/O2/074) par **M. MELA** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée par **Mme BASTIANI**,

Question n° 5

« 2023 : aspettendu u CPER, u corsu à sicutera » (n° 2023/O2/077) par **M. LUCIANI** au nom du groupe **Avanzemu**, la réponse est formulée par **le Président du Conseil exécutif de Corse**,

Question n° 6

« Pour les familles des victimes, exigeons la vérité sur la catastrophe de la caravelle Ajaccio-Nice » (n° 2023/O2/80) par **Mme PIETRI** au nom du groupe **Core In Fronte**, la réponse est formulée par **le Président SIMEONI**,

Question n° 7

« Travaux de réfection de la cathédrale d'Ajaccio » (n° 2023/O2/073) par **Mme COMBETTE** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée par **Mme LUCIANI** et complétée par **le Président du Conseil exécutif de Corse**,

Mme COMBETTE remercie les intéressés pour leur réponse et **la Présidente MAUPERTUIS** félicite les services qui ont assuré la pose de l'éclairage autour du bâtiment.

Question n° 8

« Transferts d'œuvres corses dans les musées insulaires » (n° 2023/O2/075) par **Mme COGNETTI-TURCHINI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée par **Mme LUCIANI**,

Question n° 9

« A quand la fin des fichages judiciaires et policiers des anciens prisonniers politiques ? » (n° 2023/O2/064) par **Mme BATTESTINI** au nom du groupe **Core In Fronte**, la réponse est formulée par **le Président du Conseil exécutif de Corse**.

La Présidente de l'Assemblée de Corse rappelle aux élus que le temps de parole imparti pour les questions orales a été fixé à deux minutes trente secondes. Celui-ci a été largement dépassé par nombre d'intervenants. Cette situation est récurrente et il y a lieu d'y mettre un terme. En conséquence, ce problème de dépassement quasi-systématique sera abordé dans le cadre de la **Commission Permanente**.

Elle demande à **Mme MARCHETTI, secrétaire de séance**, de procéder à l'appel nominal.

Sont présents :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse,

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,

Mmes et MM. Jean-Felix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Frédérique DENSARI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI et Hervé VALDRIGHI.

Sont absents et représentés :

M. Jean BIANCUCCI par Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,

Mme Santa DUVAL par Mme Marie-Anne PIERI,

Mme Lisa FRANCISCI PAOLI par Mme Sandra MARCHETTI,

**M. Jean-Charles GIABICONI par M. Hervé VALDRIGHI,
M. Jean-Paul PANZANI par M. Jean-Jacques LUCCHINI,
Mme Véronique PIETRI par Mme Serena BATTESTINI,
M. Louis POZZO di BORGIO par M. Joseph SAVELLI,
Mme Charlotte TERRIGHI par M. Didier BICCHIERAY.**

Sont absents :

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Vanina BORROMEI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Muriel FAGNI, Don Joseph LUCCIONI, Chantal PEDINIELLI, Paul QUASTANA et Jean-Michel SAVELLI.

Sont présents en qualité de membres du Conseil exécutif de Corse :

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive, en charge du social et de la santé,

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse,

Mme Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA, Conseillère exécutive, en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale,

M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

Mme Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,

Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive, en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation,

M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse,

Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse,

M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse.

La Présidente de l'Assemblée de Corse constate que le quorum est atteint et elle ouvre la séance à 12 heures 04.

Elle informe les élus qu'un problème de transmission est survenu et que la publicité des débats n'est plus assurée. Elle procède à 12 heures 06 à la suspension immédiate de la séance. La reprise intervient à 12 heures 09.

La Présidente MAUPERTUIS évoque la mémoire de MM. Alex ALESSANDRINI, Charles SANTONI et Jean-Marie VINCIGUERRA récemment décédés. Les défunts sont trois figures de la vie politique insulaire et ont tous été **Conseillers à l'Assemblée de Corse**. Le premier a siégé également en qualité de **Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse**, entre 1992 et 1998. Longtemps maire d'Antisanti, il a été Conseiller général de la Haute-Corse.

Elle demande aux élus de bien vouloir observer une minute de silence.

A l'issue, elle se dirige vers le pupitre pour y prononcer une allocution.

La Présidente de l'Assemblée de Corse informe que le retard contracté résulte de l'opération de contestation conduite par les personnels d'Air France et d'Air Corsica, inquiets pour leur avenir et avec lesquels les élus se sont longuement entretenus au portail d'entrée du Grand Hôtel. Leurs représentants sont d'ailleurs nombreux dans les tribunes réservées aux invités. Ils assisteront au débat sur le dossier de la délégation de service publique aérienne qui se tiendra en début d'après-midi.

La Présidente MAUPERTUIS cite les paroles de l'abbé Pierre selon lesquelles il est indispensable « de vouloir savoir » et il est nécessaire « d'oser dire ». Il convient que celles-ci accompagnent l'attitude des élus en toutes circonstances. Elle constate que l'humanité a atteint un niveau de développement considérable lui permettant de parvenir à la résolution de problèmes d'une grande complexité. Cependant, la pauvreté, les catastrophes naturelles, les violences faites aux femmes, les guerres perdurent. Force est de constater que l'humanité ne veut pas savoir et n'ose pas dire.

La Présidente de l'Assemblée de Corse observe une forme de déliquescence des sociétés post-modernes. Elle évoque en particulier les violences faites aux femmes qui n'ont pas cessé et cite le cas emblématique des sœurs MIRABAL lâchement assassinées par le dictateur de l'Etat dominicain, Rafael TRUJILLO. Les agressions

continuent et une femme sur trois subie des violences. Les femmes tolèrent encore collectivement le sort qui leur est réservé. Elle cite le cas d'un féminicide récent en Italie et ajoute que cela existe en Corse. Il est indispensable de savoir et de comprendre les raisons pour lesquelles des femmes ne parviennent pas à appeler à l'aide. A cet effet, elle fait référence à **Mme GUIDICELLI** qui a mis en place un organisme de lutte contre les sévices subis par les femmes.

La Présidente MAUPERTUIS fait état des deux tempêtes qui ont touché la Corse et dévasté des lieux emblématiques : U Portu et la vallée de la Restonica. On ne peut se contenter d'adopter une posture de réaction et il appartient aux pouvoirs publics d'anticiper. Le laboratoire Corsica Pruspetiva 2050 travaille précisément dans cette direction. Au mois de janvier, une conférence sur le thème du climat sera organisée et une première analyse de l'effet du changement climatique sur l'agriculture insulaire sera produite.

La Présidente de l'Assemblée de Corse rappelle enfin que la Commission des Lois de l'Assemblée nationale a été reçue le 23 novembre écoulé. Les échanges ont été riches et fructueux. Les élus territoriaux ont exposé le projet qu'ils portent sur la Corse et ils ont été entendus. Cette reconnaissance de la part des députés traduit leur esprit de responsabilité. Ces entretiens seront commentés lors de la session extraordinaire dans le cadre des « scambii » prévus en début d'après-midi.

Cela étant, **la Présidente MAUPERTUIS** constate que les grands défis demeurent et, tout particulièrement, celui de la pauvreté. Le docteur PERNIN dit que les moyens de lutte sont nombreux mais que l'action est entravée par une dispersion des efforts. Une coordination est indispensable. Les élus ont le devoir de prendre les bonnes décisions. Il y a lieu de faire montre de disponibilité et d'engagement envers l'avenir.

Le Président du Conseil exécutif de Corse insiste sur le caractère emblématique du dossier de la délégation de service public qui est inscrit à l'ordre du jour de la séance. Il salue la forte représentation syndicale d'Air France et d'Air Corsica dans les tribunes réservées aux invités et soutenue par les socioprofessionnels et les élus. Il félicite les intéressés et fait part de son admiration pour l'énergie et l'abnégation qu'ils manifestent afin d'assurer la défense de leur outil de travail. En tout état de cause et en ce qui le concerne, **le Président SIMEONI** entend

défendre, au-delà de l'appel d'offres, la Corse, les Corses et l'intérêt général, l'activité économique et sociale. Il subsiste une volonté pour que la Corse maîtrise les dessertes aérienne et maritime. Il y a aussi une volonté de construire un modèle économique et social susceptible de projeter la Corse dans le XXIème siècle. Dans cet esprit, il appartient aux élus de décliner ces principes concernant le dossier considéré. Il est indispensable de respecter les règles de droit mais en prenant en considération la matrice économique et sociale, et en s'appuyant sur des fondamentaux politiques.

Le Président du Conseil exécutif de Corse évoque la mémoire de Mme MENECCUCCI, agente de **la Collectivité de Corse**, et assure sa famille de son soutien et de sa solidarité. Il nourrit une pensée particulière pour les trois figures qui ont marqué la vie politique insulaire et qui sont récemment décédées. Après avoir décliné les mandats qu'Alex ALESSANDRINI a détenus, il qualifie ce dernier d'homme de conviction avec ses idées certes mais attaché à la Corse, à l'intérieur et à Antisanti. Il aborde également son passé footballistique. Il poursuit avec la disparition de Marie-Jean VINCIGUERRA, homme de culture flamboyant. Il avait un regard lucide, distancié et amusé sur la Corse en particulier et sur le monde en général. Il dit son plaisir d'avoir été son colistier en 2001 aux élections municipales de Bastia. Il continue son propos avec le décès de Charles SANTONI, avocat qui aimait les plaidoiries assorties de citations littéraires mais efficaces. Il était l'associé de Vincent STAGNARA. **Le Président SIMEONI** est fier d'avoir effectué son premier stage dans leur cabinet. Maître SANTONI était toujours bienveillant. Au-delà de l'homme de robe, il y avait l'homme engagé en politique. Il a été parmi les premiers autonomistes et nationalistes. Il a contribué à l'écriture de l'ouvrage « Main basse sur une île » et à A Chjama di u Castellaru. Il a grandement alimenté la réflexion politique et théorique. Il conclut en rappelant la mémoire de Michèle RIVASI qui a été de beaucoup de combats en Corse. Il les cite mais insiste sur le plus emblématique, celui à l'encontre de la pollution radioactive provoquée par le nuage de Tchernobyl. Un hommage doit lui être rendu.

Le Président du Conseil exécutif de Corse aborde à présent les deux tempêtes récentes qui ont traversé la Corse, et leurs conséquences. Il convient d'intégrer cela dans toutes les politiques publiques que l'institution conduit. Il remercie, à cet égard, les services opérationnels

pour leur efficacité et leur professionnalisme. Néanmoins les dégâts matériels sont importants et il y a lieu de se réjouir que ces épisodes climatiques n'aient pas occasionné de décès. Aussi, il suggère de doter **la Collectivité de Corse** d'une stratégie globale de gestion de crise. Il ne s'agit pas de se substituer aux pompiers et aux unités de secours. En revanche, il appartient à l'institution de disposer d'une doctrine permettant la fluidité et l'opérationnalité. Un personnel a été recruté pour ce faire. Il décline rapidement les objectifs qui lui ont été assignés. Il commente une carte sur laquelle sont répertoriées les interventions des personnels des routes et des sapeurs-forestiers. Il a quelques mots pour u Portu et a Restonica sans oublier d'autres sites moins impactés par la violence des éléments. Le soutien aux sinistrés est en partie pris charge par les compagnies d'assurance. Cependant, **l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse** n'a pas manqué de mettre en place des dispositifs d'aide et de soutien aux agriculteurs et aux pêcheurs, en collaboration avec l'Etat. **La Collectivité de Corse** a fait montre d'une grande réactivité. Mais la sinistralité est considérable et les fonds sont insuffisants. S'agissant de la vallée de la Restonica, cas unique en Corse, il rappelle que ce site représente 300 000 visiteurs par an, une forte attractivité touristique, des activités agricoles intenses et des enjeux écologiques majeurs auxquels s'ajoutent des contraintes techniques et réglementaires fortes. Le problème de la faisabilité de la reconstruction se pose avec acuité. Une procédure est envisagée avec **la Collectivité de Corse**, les services de l'Etat, la commune et l'intercommunalité. Il convient de parvenir à un diagnostic partagé et de mettre en place des solutions adaptées. En 2024, la vallée de la Restonica doit être accessible. Dans cette perspective, il est indispensable de repenser la desserte et l'aménagement, d'assumer cette expérience et d'en tirer les enseignements. « Fà d'un malu, un bè ! ». Il est impératif que la mise en valeur de la vallée concilie la protection écologique, l'activité touristique, l'agriculture et l'activité économique.

La Présidente MAUPERTUIS suspend la séance à 13 heures 00 et fixe la reprise à 14 heures 30.

La séance reprend à 14 heures 52.

La Présidente de l'Assemblée de Corse demande aux journalistes d'éviter de traverser l'hémicycle et souligne que le rapport appelé à être examiné est celui portant sur la délégation de service public aérienne.

Aussi, elle invite les membres du conseil de surveillance à quitter la salle des délibérations et demande à ceux de **la Questure** de la rejoindre. A 15 heures 00, elle observe que le quorum est atteint et ajoute qu'il s'apprécie au regard des élus susceptibles d'assister à la séance.

TRASPORTI / TRANSPORTS

RAPPORT 310

Raportu n° 310 : Delegazione di serviziu publicu pè a sfruttera, à cuntà da u 1^{mu} di ghjennaghju di u 2024, di i quattru aeruporti di Corsica, Aiacciu, Bastia, Figari è Calvi da una parte, è l'aeruporti di Parigi Orly, Marseglia è Nizza da l'altra parte, in cunfurmità cun l'ubligazione di serviziu publicu imposte da a deliberazione n° 23/054 AC di l'Assemblea di Corsica di u 27 d'aprile di u 2023.

Rapport n° 310 : Délégations de service public pour l'exploitation, à compter du 1^{er} janvier 2024, de services aériens réguliers entre les quatre aéroports de Corse, Aiacciu, Bastia, Figari et Calvi d'une part, et les aéroports de Paris Orly, Marseille et Nice d'autre part en conformité avec les obligations de service public imposées par délibération n° 23/054 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2023.

Mme MATTEI présente le rapport.

Mme CHIARELLI LUZI donne lecture du rapport conjoint de la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (CDENATE)** et de la **Commission des Finances et de la Fiscalité (CFF)**. La **CDENATE** a émis un avis favorable, le groupe **Un Soffiu Novu** et **Mme GIACOMETTI PIREDDA** n'ont pas participé au vote. Les groupes **Core In Fronte** et **Avanzemu** étaient absents. **Mme COMBETTE** s'est déportée en sa qualité de membre du conseil de surveillance d'Air Corsica. La **CCF** a également donné un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu**, **Core In Fronte** et **Avanzemu** n'ont pas participé au vote. **MM. BENEDETTI** et **BIANCUCCI** n'ont pas pris part au vote en qualité de membres de la **Commission de Délégation de Service Public**. **MM. Jean-Michel SAVELLI** et **VANNI**, siégeant au conseil de surveillance d'Air Corsica, se sont déportés.

La Présidente MAUPERTUIS, conformément à l'engagement qu'elle avait pris, lit l'avis de l'**Assemblea di a Giuventù**. Elle lit aussi celui de

la Commission des Affaires Européennes et des Relations Internationales et Méditerranéennes. Elle ajoute que **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse** a formulé un avis.

Mme MATTEI donne lecture de larges extraits de cet avis dont elle juge le contenu riche et pertinent.

La Présidente de l'Assemblée de Corse rappelle que **la Commission Permanente** a décidé de doubler le temps de parole pour ce dossier.

M. MONDOLONI estime que les élus se situent au confluent d'un rapport quasi-filial et d'affect lorsqu'ils s'expriment sur Air Corsica. L'hémicycle a en effet produit quelques sujets originaux dont la compagnie régionale aérienne. Il se félicite de la dignité dont font preuve les personnels qu'il a rencontrés dans la matinée et qui garnissent les tribunes réservées au public. Il constate que, d'un point de vue moral, il est impossible d'imaginer un autre attributaire. Mais les personnels sont inquiets et il juge qu'ils ont raison. D'un point de vue matériel, il n'est pas raisonnable de compter systématiquement sur le lobbying parlementaire qui, en substance, ne saurait constituer une méthode. Chaque année, des crédits sont manquants.

M. MONDOLONI critique par ailleurs le recours à des cabinets d'études qui sont budgétivores alors que l'institution dispose de cadres compétents qu'il appartient à l'exécutif de mobiliser. Il conteste aussi le système d'attribution des étoiles assorti de critères et de sous-critères. Il qualifie ce dispositif d'incompréhensible et préconise le retour au quantifiable.

M. MONDOLONI ne manque pas d'aborder l'évolution du « ciel » et mentionne deux orages hautement prévisibles :

- les « turbulences » sur la desserte parisienne sachant que l'actionnaire principal, en l'occurrence Air France, envisage d'abandonner Orly ;
- les règles européennes.

Il convient de préparer la compagnie régionale à ces échéances alors que l'obsession de l'institution demeure encore le prix du billet. Cela se pense avec moins d'inquiétude, de désarroi et plus d'oxygène.

M. MONDOLONI dit que le groupe **Un Soffiu Novu** votera ce rapport.

M. SORBA note que ce dossier est d'une grande importance pour la Corse et pour les Corses. Dans un contexte particulier, il était essentiel d'apporter la preuve du besoin et de l'attachement au service public. Pour cela, il félicite l'exécutif. Le cahier des charges est pertinent et il garantit un service de qualité dans le cadre d'un dispositif vertueux. Il évoque les dispositions mises en œuvre : un tarif-résident adapté, un vol minimum aller-retour dans chaque aéroport insulaire. La dimension sociale est prise en considération avec les emplois directs, indirects et induits. Les critères retenus sont applicables et opposables à toutes les compagnies. In fine, l'offre retenue est la mieux disante et pour ces motifs, le groupe **Fà Populu Inseme** votera ce rapport.

M. GHIONGA espère que le vote émis à l'issue des débats, sera unanime. Il a en effet, à ses yeux, une signification politique forte :

- il consiste à privilégier la qualité et le service public ;
- il s'effectue à contre-courant des principes de la mondialisation et de « l'argent roi ».

Il formule le vœu afin que ce choix constitue un exemple pour la France et pour l'Europe.

Cette intervention est suivie d'applaudissements nourris.

M. ACQUAVIVA insiste, comme certains des précédents intervenants, sur l'attachement au service public qui a donné lieu à un combat entre 2021 et 2022 avec l'Etat et la Commission européenne. Celui-ci a été remporté et il adresse ses félicitations à **l'Office des Transports de la Corse** et à **Mme MATTEI**, sa présidente. Il a une pensée pour les salariés dont il salue la présence et la dignité. Cela étant, il n'a pas de complexe et assume le côté affect. Il invite chacun à le faire. S'agissant des choix opérés, il observe que l'offre de Volotea est quasi-identique à celle d'Air Corsica. Pour étayer son propos, il donne lecture des extraits du rapport sur la compagnie catalane et insiste sur les faiblesses structurelles de l'offre qu'elle propose. De ce point de vue, l'effort accompli sur les critères est louable, souhaitable et indiscutable. Il renouvelle ses félicitations aux services de **l'Office des Transports de la Corse** et au travail politique réalisé avec quatre tours avant d'arrêter un choix. Il ne craint pas le contentieux et il invite chaque élu à adopter la même attitude.

Sur l'enveloppe de dotation de continuité territoriale, **M. ACQUAVIVA** rappelle qu'il relève d'un travail commun accompli par les parlementaires corses avec 33 millions d'euros et 40 millions d'euros supplémentaires obtenus respectivement en 2022 et 2023. Mais, le caractère de ces victoires est conjoncturel. Le cœur de la discussion réside dans l'augmentation de la dotation considérée.

Dans l'exercice du bord à bord, **M. ACQUAVIVA** souhaite l'unanimité de la part des élus et dit qu'il ne croit pas, au-delà du service public, au low cost. Il admet sans difficulté la nécessité de trouver de nouveaux cadres et de conduire une réflexion sur ces derniers. L'avenir ne saurait passer par le low cost.

Il conclut en mentionnant que le groupe **Fà Populu Inseme** soutiendra ce rapport.

Mme GIACOMETTI PIREDDA qualifie le présent dossier de « lourd » avec des familles, une compagnie historique et les salariés d'Air France auxquels le parti qu'elle représente apporte un soutien inconditionnel. Elle souligne l'importance de la maîtrise stratégique des transports et la nécessité de défendre l'intérêt des Corses. Cependant, le rapport est partiel car l'enveloppe de dotation de continuité territoriale s'avère insuffisante. Il convient de modifier la stratégie qui consiste à négocier et à se justifier chaque année. Cette logique ne peut perdurer et il y a lieu de s'inscrire dans une stratégie globale avec une gestion de long terme.

Mme GIACOMETTI PIREDDA craint la dérégulation du service public. Des leviers d'action existent néanmoins à condition de développer un nouveau système et de s'attacher au développement économique et commercial de la compagnie. Cela nécessite de sécuriser un dispositif et de manifester de l'ambition pour un nouveau modèle économique et social. Elle plaide pour une maîtrise des transports. Il faut être celles et ceux qui gouvernent. En tout état de cause, **Mme GIACOMETTI PIREDDA** accompagnera la majorité territoriale dans le vote qui interviendra au terme des débats.

L'intervention de l'intéressée est applaudie.

M. ANGELINI note l'existence d'une convergence nationale pour assurer la sauvegarde de la compagnie. Il s'appuie sur la citation suivante : « Si vous estimez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance. » pour

indiquer que le coût du service public est élevé mais il invite les élus à imaginer celui-ci sans délégation de service public. Le coût considéré serait exorbitant car l'île ne répond pas aux critères de la mondialisation. Il cite l'exemple d'Air Malta et il ne souhaite pas entraîner Air Corsica dans des difficultés du même ordre. Il rappelle qu'il a connu une période où un Président de la République avait demandé la dérégulation des transports et M. SINDALI qui présidait alors aux destinées de **l'Office des Transports de la Corse**, s'était élevé contre cette approche.

M. ANGELINI dit que la convergence est forte et dépasse les nationalistes. Le soutien au service public ne constitue plus un choix partisan. Aussi et dans l'immédiat, le groupe **Avanzemu** va s'exprimer en faveur du rapport de l'exécutif. Les incertitudes méritent toutefois d'être levées et il insiste sur la nécessité d'y mettre un terme. Le groupe **Avanzemu** regrette l'absence des membres du conseil de surveillance dans l'hémicycle et notamment celle de **Mme BORROMEI**. Elle a en effet mis en place une baisse substantielle du tarif résident. Désormais, il faut parvenir à dé plafonner la dotation de continuité territoriale.

Comme les précédents intervenants, **M. ANGELINI** assure l'exécutif de son soutien sans faille sur ce dossier complexe et délicat, sans cependant occulter le débat. Il décline les motifs d'inquiétude :

- la destination de la desserte sur Paris, en ajoutant qu'il partage l'idée d'un rapport distinct ;
- le devenir de la dotation de continuité territoriale ;
- le destin des salariés d'Air France ;
- les intentions de cette société.

Des réponses sont attendues sur ces interrogations et elles ne peuvent pas venir du seul exécutif. Il s'inquiète aussi d'un éventuel recours de Volotea. Cela étant, le groupe **Avanzemu** n'a pas renoncé à l'idée de faire nation autour de la problématique des transports. Il est indispensable de penser l'avenir en termes financier, de desserte et de positionnement. Il exhorte l'exécutif à ne pas différer le temps des débats sur ces questions. **M. ANGELINI** invite les élus à construire ensemble la compagnie et à montrer sa capacité à desservir d'autres destinations.

Les personnes présentes dans les tribunes applaudissent.

M. BENEDETTI note que le consensus intervient dans une ambiance morose. Il subsiste une volonté commune de soutenir l'opérateur Air

Corsica mais il insiste sur le besoin de continuité territoriale. Or, **l'Assemblée de Corse** est amenée dans le cadre de ce rapport à produire un « demi-vote ».

Après avoir rendu un hommage appuyé à Philippe CECCALDI qui a créé la Compagnie Corse Méditerranée, **M. BENEDETTI** dit que le partenariat larvé avec Air France constitue une entrave mais ajoute qu'il convient de prendre en considération l'avenir de trois cent familles. Dans cet esprit, il y a lieu de déployer des moyens humains et financiers pour créer une activité économique et placer la société au même niveau que les autres compagnies aériennes. Il prononce une diatribe contre les prédateurs et met l'accent sur la nécessité d'intégrer la problématique stratégique majeure qu'il a énoncée. Dans trois ans, l'Europe opposera en effet à **la Collectivité de Corse** une fin de non-recevoir sur la question de la dotation de continuité territoriale sur Paris. Aujourd'hui, la compagnie est performante et concurrentielle et il y a lieu d'en tirer profit.

M. BENEDETTI ajoute qu'il n'existe pas d'obligations juridiques de reprise des salariés locaux d'Air France mais une obligation morale subsiste. L'institution est tenue de faire montre d'un effort. Il existe une logique économique mais il existe aussi une logique sociale et humaine.

Les personnes invitées applaudissent.

La Présidente de l'Assemblée de Corse remercie **la Présidente de l'Office des Transports de la Corse, le Président SIMEONI** et les services pour le travail accompli. Les transports aériens sont vitaux pour la population, l'économie, l'accès à l'espace unique européen dans un contexte concurrentiel. Pour une île, la concurrence pure et parfaite n'existe pas et la mise en sécurité du service public est une impérieuse nécessité même si cela n'exonère pas l'institution des règles qui existent à l'échelle européenne. Elle préconise une réflexion sur le modèle économique et fait part de sa satisfaction en constatant une convergence très forte des élus sur la question des transports aériens.

La Présidente MAUPERTUIS se réjouit également de ce qu'Air Corsica ait répondu à toutes les clauses du cahier des charges. La société a apporté la démonstration de son efficacité. Elle achève son intervention en abordant la problématique de la transition écologique.

Des applaudissements émanent des tribunes réservées aux invités.

Le Président du Conseil exécutif de Corse remercie les intervenants pour leurs propos même si les mises en perspective sont différentes. Il observe que le vote en faveur d'Air Corsica sera unanime et qu'il intervient dans le strict respect des règles de l'appel d'offres. Nonobstant, l'inquiétude du vote incomplet et imparfait demeure. Il est nécessaire d'obtenir satisfaction pour le dossier relatif à la desserte sur Paris. D'une manière générale, il estime qu'il s'agit de l'affaire la plus importante de la mandature. Il la qualifie d'essentielle :

- Air Corsica et Air France regroupent respectivement 800 et 300 emplois directs auxquels il y a lieu d'ajouter les familles. Si ces deux partenaires ne sont pas attributaires, il s'ensuivra un profond bouleversement ;
- une île est placée dans l'obligation de maîtriser sa politique de transports et cela nécessite la construction de solutions adaptées.

Le Président SIMEONI envisage ainsi d'assurer bientôt une délégation de service public d'une durée de sept ans. Après avoir évoqué l'attitude pionnière de Philippe CECCALDI, il insiste sur le fait que la famille nationaliste était aux côtés d'Air Corsica pour que la compagnie ne disparaisse pas au profit des low cost. Elle s'est également mobilisée avec le syndicat CGT pour s'opposer à la politique d'Air France. Elle a pris part à la défense des emplois et du service public et n'a pas pratiqué la politique de l'estrade. L'exécutif, avec tous les présidents de **l'Office des Transports de la Corse**, estime que l'aérien et le maritime constituent des enjeux essentiels.

Le Président du Conseil exécutif de Corse rappelle que la **Collectivité de Corse** est propriétaire de ses ports et aéroports, ce qui n'est pas le cas de toutes les îles de Méditerranée. Elle en sera bientôt gestionnaire. La maîtrise des infrastructures portuaires et aéroportuaires est indispensable. En France continentale, ce sont des groupes privés qui gèrent ces sites consécutivement à des appels d'offres. En Corse, les élus ont mené un combat pour le maintien des concessions et le rattachement des chambres de commerce. Cette situation résulte de négociations conduites avec le ministre LE MAIRE qui ont duré deux ans.

S'agissant de la délégation de service public (DSP), les pourparlers se sont prolongés durant vingt-deux mois et celle-ci a finalement été maintenue. Le préfet LELARGE souhaitait une DSP partielle ne concernant que la période hivernale et la suppression de l'aéroport de

Calvi. In fine, le périmètre initial de la DSP initial a été mis en sécurité et les quatre aéroports conservés. Dans le cas contraire, **l'Assemblée de Corse** ne serait pas en mesure de voter cette délibération. A terme, si Air Corsica et Air France ne sont pas attributaires, les trois cent emplois d'Air France disparaissent et il n'y a pas d'obligation de reprise.

En ce qui concerne la dotation de continuité territoriale (DCT), **le Président SIMEONI** mentionne qu'elle était initialement indexée sur le coût de la vie. En 2009, la loi de finances qu'il qualifie de scélérate a gelé la DCT et, à présent, on exige de l'institution qu'elle finance un service public à enveloppe constante alors que le prix du carburant a explosé. Il y a effectivement un vrai problème politique auquel s'ajoute la nécessité d'intégrer la fiscalité écologique. En tout état de cause, il comprend l'inquiétude des salariés confrontés à ce dilemme tous les quatre ans. Les élus, pour leur part, n'ont pas le choix et ils sont contraints de faire un appel d'offres. D'aucuns proposent de sortir de la DSP fermée mais cela remettrait en cause la logique du service public. Cela étant la difficulté d'obtenir une DSP sur Paris résulte de ce que seuls 18% des résidents empruntent ces vols.

Le Président du Conseil exécutif de Corse aborde la question des critères techniques concernant le bord à bord. Ces derniers prennent désormais une dimension plus importante. Il observe qu'à l'issue des quatre tours, le prix de Volotea a augmenté alors que celui d'Air Corsica a baissé. Les offres se sont rapprochées au niveau des contrats et des critères techniques, et l'offre d'Air Corsica s'est avérée largement supérieure.

Le Président SIMEONI ignore les intentions d'Air France concernant la Corse. Il convient de se préparer à moins de DSP mais Air Corsica génère de la recette et se développe à l'échelle méditerranéenne. Il estime que le partenariat stratégique avec la compagnie Air France KLM est susceptible de créer des emplois et du développement mais le départ éventuel de cette dernière engagerait la responsabilité morale et politique de **la Collectivité de Corse** au niveau des salariés.

En conclusion, **le Président du Conseil exécutif de Corse** demande aux élus de se prononcer sur l'attribution du bord à bord.

Les invités placés dans les tribunes applaudissent.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Vanina BORROMEI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Muriel FAGNI, Don Joseph LUCCIONI, Chantal PEDINIELLI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI et Hyacinthe VANNI.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Felix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Frédérique DENSARI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI et Hervé VALDRIGHI.

**POUR : 51
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

Les élus présents dans l'hémicycle se lèvent et applaudissent longuement. Il en est de même dans les tribunes occupées par les invités.

La séance est suspendue à 17 heures 40.

La reprise intervient à 18 heures 18.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

RAPPORT 309

Raportu n° 309 : Affittazioni di crediti pà a partecipazioni di a Cullittività di Corsica à a custruzioni di l'annessu Eugénie (EHPAD è USLD) nantu à u situ di l'ospitali novu di u Stilettu.

Rapport n° 309 : Affectation de crédits pour la participation de la Collectivité de Corse à la construction de l'annexe Eugénie (EHPAD ET USLD) sur le site du nouvel hôpital du Stilettu.

Mme FAZI présente le rapport.

Mme DENSARI procède à la lecture du rapport de la **Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Celle-ci a émis un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote.

La Président MAUPERTUIS indique que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a délivré un avis favorable. Les groupes **Core In Fronte** et **Un Soffiu Novu** n'ont pas participé au vote.

Mme GALLONI d'ISTRIA souligne que cette reconstruction constitue une nécessité absolue. La Corse est en effet confrontée à un vieillissement de la population. Elle note que la part de l'institution s'élève à 8 millions d'euros et qu'elle participe ainsi à une avancée significative visant à améliorer la qualité de la vie des personnes âgées. Cette disposition s'inscrit dans le plan de l'exécutif en faveur de cette catégorie d'établissement.

Mme COMBETTE insiste sur le fait que le Conseil départemental de la Corse-du-Sud, à l'origine de cette opération, avait déjà voté une enveloppe à hauteur de 8 millions d'euros, cette somme représentant à l'époque 42% de la dépense totale. Elle regrette le maintien du montant considéré à l'identique et l'absence d'intégration du coût de l'inflation. Le taux de participation initial aurait dû être maintenu, cela aurait limité le recours à l'emprunt pour le centre hospitalier d'Aiacciu. Elle déplore cet état de fait mais ajoute que le groupe **Un Soffiu Novu** votera en faveur de ce rapport.

M. BENEDETTI dit que la poursuite de cette opération est logique. Il juge la remarque de **Mme COMBETTE** pertinente. Un partenariat global est nécessaire et il note que **la Collectivité de Corse** ne dispose pas d'une compétence suffisamment forte en matière de santé. Il interpelle l'exécutif sur la friche industrielle susceptible d'être utilisée. Il suggère la réalisation d'une étude prospective.

Mme FAZI rapporte que l'Agence Régionale de Santé abonde également à hauteur de 8 millions d'euros et que le centre hospitalier d'Aiacciu n'a pas sollicité **la Collectivité de Corse** pour obtenir un montant plus élevé. Le prix de la journée n'est cependant pas impacté. En ce qui concerne la friche, ce bâtiment appartient au centre hospitalier d'Aiacciu qui n'a pas fait connaître sa destination.

La Présidente de l'Assemblée de Corse sollicite les suffrages des élus.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

RAPPORT 296

Raportu n° 296 : Cunvinzioni d'ughjittivi è di mezi 2023-2025 trà a Cullittività di Corsica è RADIO FRANCE BLEU RCFM.

Rapport n° 296 : Convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 entre la Collectivité de Corse et RADIO FRANCE BLEU RCFM.

Le rapport est présenté par **le Président SIMEONI**.

Mme DENSARI lit le rapport de **la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Un avis favorable a été délivré. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote.

M. Joseph SAVELLI ajoute que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas pris part au vote.

M. LUCIANI est satisfait de la poursuite de ce partenariat avec RCFM. Il s'étonne cependant de celui établi un temps avec le quotidien « Corse-Matin » qui n'a pas fait l'objet d'une reconduction. L'écrit est important. Il formule le vœu pour l'établissement d'une convention avec le quotidien considéré et indique que le groupe **Avanzemu** votera ce rapport.

Mme COGNETTI-TURCHINI estime que cette radio est celle de toutes et de tous. Elle observe une légère baisse de la dotation mais, avec les membres du groupe **Un Soffiu Novu**, elle soutient pleinement cette opération. Elle poursuit par un éloge de la radio qui a notamment joué un rôle important lors de la crise sanitaire liée à la Covid-19 mais aussi d'événementiels, par exemple celui des cinquante ans des forestiers-sapeurs récemment.

M. FILIPPI met en évidence l'importance de cette radio pour le développement de la langue corse. Il existe également un lien affectif au travers de l'émission « Forum ». Cette radio est celle du peuple corse. La

langue pratiquée en son sein n'est pas une langue alibi et beaucoup de paroles seraient perdues sans elle. RCFM parle la langue de tous et est capable de parler de tout.

Mme BRANCA constate qu'un excellent travail a été accompli et cette aide se justifie même cela demeure insuffisant. Dans cet esprit, le groupe **Core In Fronte** propose un amendement.

M. COLONNA fait l'historique de la radio. Il s'agit d'une conquête majeure du peuple corse et du service public. RCFM rend un véritable service au peuple corse et il est normal qu'elle soit accompagnée. Le développement de la langue corse exige néanmoins un investissement important dans la formation.

La Présidente MAUPERTUIS insiste sur le rôle majeur joué en faveur de la langue par les radios en général et par RCFM en particulier dont l'audience est plus importante. La richesse réside dans le fait que l'on utilise tous les parlars. Nonobstant, RCFM va affronter un défi, celui du changement générationnel. Elle souligne que la contribution de **la Collectivité de Corse** n'a pas vocation à exercer un contrôle de quelque nature qu'il soit. Il est entendu que les radios et les autres médias sont libres. Seule demeure la volonté de la part de l'institution de valoriser l'usage de la langue corse.

Mme NIVAGGIONI met en évidence que la langue ne doit pas être séparée de la culture. RCFM met d'ailleurs l'accent sur la culture et aussi l'histoire. Cette radio est un exemple car elle s'appuie sur les générations anciennes et cela gagnerait à être fait dans d'autres domaines.

Le Président du Conseil exécutif de Corse dit que le fait de s'exprimer en langue corse constitue un plaisir. S'agissant du journal « Corse-Matin », il ressort que le quotidien ne marque guère d'intérêt pour ce type d'opérations. Il partage l'ensemble des propos des intervenants et se déclare favorable à l'amendement proposé. Il adresse un salut amical aux équipes de RCFM.

- **296-1- Vote de l'amendement :**

A l'article 3 intitulé « ENGAGEMENT DES PARTIES » et au paragraphe 3.1 « Engagements de RCFM », il convient de remplacer la phrase suivante ainsi rédigée « De plus, afin de renforcer la compétence langue corse au sein de son effectif, RCFM pourra proposer toute formation

nécessaire à la réalisation de ses engagements. » par la phrase « De plus, afin de renforcer la compétence langue corse et *d'augmenter le nombre de locuteurs au sein de son effectif, RCFM devra proposer toute formation nécessaire à la réalisation de ses engagements.* »

La Présidente de l'Assemblée de Corse met l'amendement aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 63

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

- **296-2- Vote du rapport amendé :**

Le rapport ainsi amendé est mis aux voix.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

RAPPORT 297

Rapportu n° 297 : Missioni d'accompagnamentu affidata à l'OEC pà a sparghjera di u rituali NATURA 2000 Terranu.

Rapport n° 297 : Mission d'accompagnement confiée à l'OEC pour le déploiement du réseau Natura 2000 Terrestre.

M. ARMANET présente le rapport.

Mme CHIARELLI LUZI donne lecture du rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du

Territoire et de l'Environnement. Un avis favorable a été émis. Le groupe **Un Soffiu Novu** et **Mme GIACOMETTI PIREDDA** n'ont pas participé au vote et les groupes **Avanzemu** et **Core In Fronte** étaient absents.

M. GHIONGA indique qu'il votera contre ce rapport. Le transfert s'effectue sans les moyens financiers correspondants.

M. BENEDETTI estime qu'il convient de ne refuser aucun transfert. Il partage le contenu de la délibération mais est en désaccord avec celui du texte qui l'accompagne. Il s'étonne que l'institution confie à un tiers qui sera, avec **l'Office de l'Environnement de la Corse**, conduit à choisir un autre tiers appelé à assurer la mission. Il sollicite le retrait de ce passage.

M. ARMANET comprend la position de **M. GHIONGA** mais l'exécutif se bat depuis un an pour exercer cette compétence et n'est pas en capacité de refuser. S'agissant de la sous-délégation, elle concerne la seule animation du site. La mise en place du COPIL et du COB relève de la compétence exclusive de **l'Office de l'Environnement de la Corse**.

Le Président SIMEONI partage les préoccupations de **M. GHIONGA**. Après avoir indiqué qu'il comprenait les explications fournies par **M. ARMANET**, il admet par ailleurs une erreur de rédaction et il propose un amendement dont la teneur suit à ajouter à l'article 3 :

« RAPPELLE que l'Assemblée de Corse demande que tout transfert de compétence soit accompagné des moyens budgétaires et humains permettant l'exercice effectif de la compétence transférée, sur la base d'une évaluation contradictoire desdits moyens. »

De facto, l'ancien article 3 devient l'article 4.

- 297-1- Vote de l'amendement :

La Président MAUPERTUIS appelle les élus à se prononcer sur l'amendement considéré.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA,

Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 63

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

- 297-2- Vote du rapport amendé :

La Présidente de l'Assemblée de Corse soumet le rapport amendé aux suffrages des élus.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa

DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUAJASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

Il est 19 heures 30, la **Présidente MAUPERTUIS** invite les élus à se prononcer sur la dérogation au temps de travail des personnels du **secrétariat général de l'Assemblée de Corse**. Les intéressés émettent un vote favorable.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

RAPPORT 322

Rapportu n° 322 : Rapportu d'infurmazioni nantu à u prugramma Pattu Novu mobili in Corsica (nuvembri di u 2023).

Rapport n° 322 : Rapport d'information sur le programme Newdeal mobile en Corse (novembre 2023).

Le rapport est présenté par le **Président SIMEONI**.

Mme PEDINIELLI rappelle que soixante-et-un relais sont encore en cours d'installation et s'interroge sur la date à laquelle la Corse sera correctement couverte. L'objectif 4G n'est pas atteint alors que cela était prévu au terme de l'année 2020. Il est difficile de tenir une conversation en continu sur la route aujourd'hui. Elle ajoute que les routes territoriales et le rail ont fait l'objet d'un traitement prioritaire mais les zones blanches demeurent. En zone rurale, la situation est pire. Elle forge néanmoins

l'espoir que le « new deal » portera ses fruits. Cette problématique est un vrai sujet pour le désenclavement du rural.

M. ACQUAVIVA dit qu'il invite régulièrement avec le Comité de Massif, les opérateurs à se déplacer. Il subsiste néanmoins deux problèmes à résoudre, ceux liés au contrat global et à l'île montagne qu'est la Corse.

Le Président du Conseil exécutif de Corse souligne que l'institution ne dispose d'aucune compétence en la matière. Sa seule prérogative consiste à faire remonter des informations sur le service fourni sur place. Il incite à télécharger dans cet esprit l'application « Mi senti ».

L'Assemblée de Corse prend acte.

RAPPORT 323

Raportu n° 323 : Raportu d'infurmazioni nantu à a sparghjera è a cummercializazioni di u ritali di a Fibra pà a Corsica (uttrovi di u 2023).

Report n° 323 : Rapport d'information sur le déploiement et la commercialisation du réseau à très haut débit pour la Corse (octobre 2023).

Le Président SIMEONI présente le rapport.

M. Jean-Michel SAVELLI aborde les questions de migration et du ratio du coût de déploiement. Il mentionne en substance que le déploiement aérien implique un coût élevé. Il considère que le bilan est satisfaisant mais que l'on se dirige vers une fracture numérique. De nombreuses communes ne disposent pas de la fibre et il doute que toutes les communes soient connectées au terme de l'année 2024. Il constate que la commercialisation n'est pas effectuée dans les villages et ne parvient pas à retrouver les 30 millions d'euros pour mettre le réseau en résilience.

M. BENEDETTI ne partage pas le choix opéré. Il eût convenu de débiter par le plus difficile. Il questionne par ailleurs l'exécutif sur le devenir des 150 000 poteaux de France Telecom et leur entretien.

La Présidente MAUPERTUIS insiste sur la qualité du déploiement et précise qu'elle a assisté à un exposé pertinent et de qualité à **la Chambre des Territoires**. Dans les secteurs où des évaluations ont été

faites, cela s'est matérialisé par de la croissance économique et du redéploiement structurant. En conclusion, toutes les études tendent à démontrer un impact positif sur la consommation et le bien-être.

Le Président SIMEONI considère que l'enfouissement a constitué le bon choix. La question de la résilience est un poste budgétaire important. Il n'y aura pas de remise en cause de la desserte sur la maintenance. Sur les poteaux, la dépose est à la charge de l'opérateur.

Avant de suspendre la séance, **la Présidente de l'Assemblée de Corse** insiste sur le fait qu'il s'agit de la mise en place d'un bien public.

L'Assemblée de Corse prend acte.

Il est 20 heures 10 et la séance est suspendue. La reprise est prévue à 9 heures 30.

SIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE

SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse ouvre la séance à 10 heures 33. **Mme MARCHETTI** assure le secrétariat.

La Présidente MAUPERTUIS informe les élus que l'ordre du jour a été modifié. Les échanges relatifs aux travaux sur **la Conférence des Présidents** se tiendront en début d'après-midi. **Une Conférence des Présidents** aura lieu à 13 heures. Seront examinés ce matin le rapport concernant le rôle de **la Chambre des Territoires** en qualité de conférence régionale du Zéro Artificialisation Nette, le bloc budgétaire et le développement économique. Elle souhaite la bienvenue aux élus de **la Chambre des Territoires** qui sont présents dans la tribune réservée aux invités.

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

RAPPORT 325

Raportu n^u 325 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 26 è 27 d'ottobre di u 2023.

Rapport n° 325 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 26 et 27 octobre 2023.

La Présidente de l'Assemblée de Corse présente le procès-verbal synthétique de la session extraordinaire des 26 et 27 octobre 2023 et demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler s'agissant de son contenu.

Le document n'appelle aucune observation de la part des intéressés et il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 63

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU /
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT 298

Raportu n^u 298 : Rollu di a Camera di i Territorii cum'è cunferenza regionale di u Zeru Artificializazione Netta (ZAN) è Metudu di cuncertazione allargata affine di rende u PADDUC cumpatibile cù a lege Clima è Resilienza.

Rapport n° 298 : Rôle de la Chambre des Territoires en tant que conférence régionale du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et Méthode de concertation élargie en vue de rendre compatible le PADDUC avec la loi Climat et Résilience.

M. PAOLINI présente le rapport au cours duquel il mentionne qu'entre 2010 et 2020, deux mille hectares ont été artificialisés sur le territoire insulaire.

Mme MOSCA lit le rapport de la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**. Un avis favorable a été émis. **Un Soffiu Novu** et **Mme GIACOMETTI PIREDDA** n'ont pas participé au vote et les groupes **Avanzemu** et **Core In Fronte** étaient absents.

La Présidente MAUPERTUIS donne lecture de l'avis formulé par la **Chambre des Territoires**.

M. LACOMBE souligne que ce rapport s'inscrit dans le cadre de la loi « climat et résilience » qui, outre le ZAN, comprend d'autres dispositions. Au niveau local, la problématique du logement se pose avec une acuité soutenue et des habitants sont confrontés à des difficultés pour se loger. Il convient de prendre garde à la pratique du Airbnb. D'autres régions - il cite le Pays Basque – connaissent des situations plus tendues. Il considère qu'il y a lieu de faire preuve de prudence dans les comparaisons entre territoires. Il est nécessaire de manifester du discernement au regard des différents bassins de vie. Il propose dans cette perspective la conduite d'une expertise par le **Conseil de l'Aménagement et de l'Urbanisme de Corse** menée en concertation. Ce dernier viendra présenter les conclusions auxquelles il est parvenu auprès de la **Chambre des Territoires**. **M. LACOMBE** s'attache enfin à rappeler l'obligation et l'urgence de procéder à la révision du PADDUC.

M. BENEDETTI observe que l'aménagement foncier relève de la compétence exclusive de **la Collectivité de Corse** mais que, paradoxalement, l'exécutif attend la promulgation des lois françaises pour agir. Il met l'accent sur la pratique d'une construction effrénée, soit cinq mille logements par an, et sur la disparition des sols à vocation agricole. L'institution est tenue d'avoir une vision programmatique et doit éviter de se caler sur les lois françaises. La révision du PADDUC incombe à **la Collectivité de Corse** et il réclame, en conséquence, la mise en place d'une véritable stratégie. L'action est préférable à la réaction et il demande la production de documents opposables. La construction n'a jamais été aussi importante depuis que les nationalistes sont au pouvoir ce qui l'interpelle. La pratique du ZAN l'agrée mais cela est insuffisant.

M. ANGELINI dit que ce dossier préoccupe les collectivités. Il note sa complexité, son absence de rationalité et l'impasse qui en découle mais également le nombre trop important d'intervenants et le défaut de fluidité. Il effectue une digression sur le PADDUC dont la révision accuse un retard conséquent alors qu'elle est nécessaire à Porti Vechju pour créer des logements sociaux. Sur l'ensemble des constructions édifiées ces dix années écoulées, 85% sont des résidences secondaires. **M. ANGELINI** souhaite inverser la tendance pour la prochaine décennie 2024-2034 afin de parvenir à un équilibre. L'absence de révision est un obstacle à ce dessein.

M. ANGELINI réclame une vision globale et un desserrement de l'étau à l'heure où la ville élabore un PLU et un SCOT. Les textes entremêlés posent des difficultés et à terme 85% du territoire sera gelé. Le retard contracté et les contraintes textuelles sont insupportables. Il suggère la recherche d'un point d'équilibre entre une vision pragmatique adossée à des principes politiques solides et la nécessité de loger les Corses. Il insiste à nouveau sur le danger que constitue l'empilement des contraintes et sur leur durcissement, plaçant les maires dans des situations incoercibles. Il plaide pour des objectifs partagés qui impliquent une solution de même nature.

Mme COGNETTI-TURCHINI remercie **M. PAOLINI** pour la qualité de ce rapport qui met en évidence des données portant sur la communauté de communes Pasquale PAOLI et la présence d'une vraie fracture territoriale.

Mme GIACOMETTI PIREDDA perçoit une problématique plus large. Elle évoque l'artificialisation des instances. Le débat de fond réside au niveau de la terre, des compétences et du retard considérable contracté. Elle met en exergue deux points :

- la temporalité. Il y a lieu de mettre en œuvre le PADDUC ;
- l'institutionnel. Corsica Libera avait déposé une motion proposant l'exercice du contrôle des permis de construire par **la Collectivité de Corse**. Dans l'attente de cette disposition qu'elle juge seule efficace, elle suggère la mise en place d'une cellule de veille.

En conclusion, **Mme GIACOMETTI PIREDDA** est convaincue que le réel problème est celui de la bétonisation contre lequel il est urgent d'agir.

Mme NIVAGGIONI rappelle que les nationalistes se sont battus pour disposer d'un PADDUC et qu'ils n'envisagent pas de remettre en cause ce document même si certaines difficultés subsistent. L'Assemblée nationale travaille actuellement sur la problématique de l'Airbnb et envisage de mettre en œuvre des dispositions en faveur des résidences principales. En tout état de cause, le PADDUC ne saurait être responsable de la situation actuelle. Les permis de construire continuent à être délivrés dans des conditions discutables, les communes ne disposent ni de carte communale ni de PLU et demeurent au RNU. La loi en préparation au Palais Bourbon sera susceptible d'être adaptée localement. Elle l'est déjà en partie grâce aux amendements du député ACQUAVIVA.

Mme NIVAGGIONI exhorte les maires à réaliser des documents d'urbanisme pour éviter les impasses dans lesquelles se trouve la Corse actuellement dans le domaine de la constructibilité. Ce dernier est complexe car s'entrecroisent de nombreuses problématiques. Le ZAN lui apparaît comme étant une opportunité pour la Corse et répond aux enjeux.

Mme MARIOTTI qualifie d'ineptie la loi considérée pour ce qui porte sur les territoires ruraux. Elle ajoute que la plupart des communes sont dans l'incapacité d'élaborer des documents d'urbanisme, elles ne disposent pas des moyens correspondants.

Mme SANTUCCI rapporte que la convention citoyenne sur le climat a engendré un texte dense et innovant. En Corse, il est clair que l'on observe une modification profonde du paysage urbain et que l'on

s'oriente principalement vers la construction de résidences secondaires. L'intervention opportune du député ACQUAVIVA a permis à **la Chambre des Territoires** de jouer le rôle de la conférence régionale. Cela aura pour conséquence de conserver les spécificités du territoire et d'établir de l'équité entre les communes rurales, rurbaines et urbaines. Le ZAN vise à la protection des terres agricoles et à lutter contre le changement climatique. Elle précise que développer consiste parfois à ne pas construire. Le groupe **Fà Populu Inseme** partage l'idée que le ZAN est un pilier essentiel du PADDUC et **la Chambre des Territoires**, l'instance pertinente à laquelle il y a lieu de donner les moyens d'action. L'aménagement du territoire réclame une prise de responsabilité.

M. PAOLINI tient à rappeler les enjeux et répond aux différentes interrogations. A l'origine, il s'agissait de désigner deux instances consultatives, **la Chambre des Territoires** et **le Conseil de l'Aménagement et de l'Urbanisme de Corse**. Par ailleurs, il n'est pas question de la loi « Climat et résilience » mais de la loi « ZAN ». En ce qui concerne les meublés de tourisme, il a échangé sur ce dossier avec la Commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale. Il existe effectivement une proposition de loi au sujet de laquelle le député ACQUAVIVA a déposé des amendements où le PADDUC serait en mesure d'établir des critères visant à réserver des espaces pour les résidences secondaires.

M. PAOLINI prend l'engagement de réviser le PADDUC en 2026. Nonobstant, il est clair que tout ne sera résolu. Il évoque également la problématique des ESA mais, en l'état actuel, le PADDUC ne dispose pas des moyens législatifs et réglementaires de mettre en œuvre les objectifs qu'il contient. D'une manière générale, il entend les différentes interventions comme autant de plaidoyer en faveur de l'autonomie. Il précise à **M. ANGELINI** que l'intention de l'exécutif ne consistait pas à cibler un territoire en particulier.

En tout état de cause, **M. PAOLINI** estime que **la Collectivité de Corse** sera appelée à jouer un rôle majeur à l'avenir et assurera une protection des maires dans le domaine de l'urbanisme en indiquant les secteurs constructibles. Il remercie **Mme NIVAGGIONI** pour la pertinence de ses remarques. La problématique d'accès au logement en Corse n'est pas comparable à celle du continent, chacun en convient à présent. Les situations sont simplement similaires. Il ajoute que l'extension de l'urbanisation sera interdite. Les seuls enjeux se situent au niveau de trente communes au sein desquelles se déroulent 80% des transactions.

Il est d'accord pour conduire une réflexion visant à bonifier les subventions dans le cadre du dispositif d'aide aux communes dès lors que ces dernières effectuent l'effort d'élaborer des documents de planification.

La Président de l'Assemblée de Corse, après avoir souligné que le rapport portait uniquement sur le rôle de **la Chambre des Territoires** en tant que conférence régionale du ZAN, met celui-ci aux voix.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 63

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

La Présidente de l'Assemblée de Corse présente Antoine-Joseph DAMIANO, élève de troisième, qui effectue un court stage au **secrétariat général de l'Assemblée de Corse**. Elle profite de cette

occasion pour saluer son père, agent du secrétariat et loue les mérites de l'intéressé.

M. VANNI préside en lieu et place de la **Présidente MAUPERTUIS**.

BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ / BUDGET-FINANCES-FISCALITÉ

RAPPORT 312

Rapportu n° 312 : Ripresa è custituzione di svalutazione di cridenze di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 312 : Reprise et constitution de dépréciations de créances de la Collectivité de Corse.

M. GIOVANNANGELI présente le rapport.

M. Joseph SAVELLI indique que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu**, **Avanzemu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

M. VANNI le met aux voix.

Est absent : M. Pierre GUIDONI.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis

SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.

**POUR : 48
CONTRE : 0
ABS. : 14
NP : 0**

RAPPORT 313

Raportu n° 313 : Ripresa è custituzione di svalutazione di cridenze di u Laboratoriu d'analisi di Cismonte.

Rapport n° 313 : Reprise et constitution de dépréciations de créances du laboratoire d'analyses du Cismonte.

Le rapport est présenté par **M. GIOVANNANGELI.**

M. Joseph SAVELLI souligne que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu, Avanzemu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

Le rapport est mis aux voix.

Est absent : M. Pierre GUIDONI.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles

GIABICONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.

**POUR : 48
CONTRE : 0
ABS. : 14
NP : 0**

RAPPORT 314

Raportu n^u 314 : Ripresa è custituzione di svalutazione di cridenze di u Laboratoriu d'analisi di Pumonti.

Rapport n^u 314 : Reprise et constitution de dépréciations de créances du laboratoire d'analyses du Pumonti.

M. GIOVANNANGELI présente le rapport.

M. Joseph SAVELLI indique que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu, Avanzemu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

M. VANNI le met aux voix.

Est absent : M. Pierre GUIDONI.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Didier

BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.

**POUR : 48
CONTRE : 0
ABS. : 14
NP : 0**

RAPPORT 315

Rapportu n° 315 : Ammissione in non valore è cridenze spinte di u Laboratoriu d'analisi di Cismonte.

Rapport n° 315 : Admissions en non-valeur et créances éteintes du laboratoire d'analyses du Cismonte.

Le rapport est présenté par **M. GIOVANNANGELI.**

M. Joseph SAVELLI souligne que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu, Avanzemu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

Le rapport est mis aux voix.

Est absent : M. Pierre GUIDONI.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.

**POUR : 48
CONTRE : 0
ABS. : 14
NP : 0**

RAPPORT 316

Rapportu n° 316 : Ammissione in non valore è cridenze spinte di u Laboratoriu d'analisi di Pumonti.

Rapport n° 316 : Admissions en non-valeur et créances éteintes du Laboratoire d'analyses du Pumonti.

M. GIOVANNANGELI présente le rapport.

M. Joseph SAVELLI indique que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu**, **Avanzemu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

M. VANNI le met aux voix.

Est absent : M. Pierre GUIDONI.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.

POUR : 48

CONTRE : 0

ABS. : 14

NP : 0

SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RAPPORT 318

Raportu n° 318 : Adattazione di a strategia d'innuvazione per l'intraprese corse.

Rapport n° 318 : Adaptation de la stratégie d'innovation pour les entreprises corses.

M. VINCIGUERRA présente le rapport. Il note l'avis favorable formulé par le **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse.**

La Présidente de l'Assemblée de Corse préside la séance.

M.VINCIGUERRA procède à une lecture synthétique de l'avis du **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse.**

M. BENEDETTI ne partage pas le contenu de ce rapport. Il convient de laisser une totale liberté d'expression à l'innovation et éviter un contrôle excessif. **L'Agence de Développement Economique de la Corse** a une logique boulimique. En revanche, il n'est pas opposé au rattachement d'INIZIA. **Le groupe Core In Fronte** s'abstiendra.

Mme MARCHETTI qualifie la stratégie élaborée d'efficace, d'élaborée et de concrète. L'innovation recouvre une réalité très vaste. Elle insiste sur l'incubateur INIZIA et se déclare favorable à l'internalisation de cet outil associatif au sein de **l'Agence de Développement Economique de la Corse.**

Mme COMBETTE dit que le rapport considéré présente deux nouveautés :

- la création d'une nouvelle instance, le conseil territorial de l'innovation. Elle note l'émergence d'une structure supplémentaire aux contours flous et s'inquiète de son rôle au regard des intercommunalités ;
- l'internalisation d'INIZIA qui conduit à exclure les intercommunalités.

Elle observe que la présidence du conseil est assurée par un membre de la société civile et suggère d'y associer un membre de **l'Assemblée de Corse**. Elle évoque aussi la situation des salariés dont la parole n'a pas été entendue.

Mme COMBETTE réclame le respect des instances de **la Collectivité de Corse** et propose le retrait provisoire de ce rapport. Ce dernier sera soumis préalablement au conseil d'administration de **l'Agence de Développement Economique de la Corse**.

M. COLONNA effectue un rappel sur le fonctionnement des institutions. Il considère par ailleurs que l'innovation n'est pas circonscrite aux domaines futuristes. Il développe deux points : la nécessité de s'inscrire dans la stratégie du numérique et la formation pour laquelle la Corse est confrontée à un problème de ressources par rapport à l'innovation. Il juge que le présent rapport va vers une simplification des structures administratives.

M. ANGELINI estime que l'innovation fait partie des grands sujets et il regrette qu'il fasse l'objet d'un traitement à une heure aussi tardive. Il rend un hommage appuyé à INIZIA mais reconnaît que la Corse est dernière en la matière au niveau des régions françaises. Il aborde la question de la formation et fait état de deux défis majeurs :

- la formation proprement dite et la nécessité de penser une stratégie de long terme public-privé ;
- le financement pour lequel il considère que le secteur public ne dispose pas des moyens. Il est nécessaire de s'appuyer sur des fonds privés.

A titre d'exemple, il aborde cinq secteurs : les ENR, l'aéronautique, la pisciculture, l'agriculture au sens large et le domaine culturel. Cela étant, la Corse est en train de redéfinir sa gouvernance économique et le groupe **Avanzemu** partage le bien-fondé de l'analyse mais estime que le moment de l'intégration d'INIZIA n'est pas venu. Par ailleurs, il découvre la demande de **Mme COMBETTE** en séance qu'il trouve intéressante.

La Présidente MAUPERTUIS qualifie l'innovation de sujet complexe et de domaine multiforme. L'innovation est un comportement déviant car il apparaît dans des situations contraintes où des solutions nouvelles doivent être trouvées. Des moyens importants sont cependant nécessaires. Elle est en désaccord avec **M. BENEDETTI** et mentionne

qu'il existe des processus d'institutionnalisation de l'innovation. Elle ajoute que ce dossier a été débattu au sein de **l'Assemblea di a Giuventù**. Elle met l'accent sur la faiblesse de l'investissement consacré au secteur de l'innovation, soit 0,1% du PIB.

La Présidente de l'Assemblée de Corse note que l'institution a été particulièrement innovante durant la crise sanitaire du Covid-19 et conclut en indiquant qu'il y a lieu de suivre les préconisations du rapport de **l'Agence de Développement Economique de la Corse**.

M. VINCIGUERRA précise à **Mme COMBETTE** que la délibération qu'il convient d'adopter demande de donner mandat à **l'Agence de Développement Economique de la Corse** pour la réalisation d'une étude portant sur l'intégration d'INIZIA mais aussi pour la mise en place d'un conseil territorial de l'innovation. Il insiste sur le fait, répondant ainsi à **M. BENEDETTI**, que l'innovation correspond à la liberté de penser et **l'Agence de Développement Economique de la Corse** dispose de cette liberté. S'agissant du transfert, il relève d'une question comptable et INIZIA fait partie des outils pour l'innovation.

M. VINCIGUERRA dit que **M. COLONNA** a raison de mettre l'accent sur la formation et juge effectivement importants les secteurs cités par **M. ANGELINI**. Il cite Paolitech qui place trente ingénieurs chaque année sur le marché du travail. Il est fier de Corse Composites et mentionne qu'un centre de recherche performant existe sur l'économie bleue, Stella Mare est la première entreprise d'aquaculture. Sur la culture, les techniques évoluent rapidement.

M. VINCIGUERRA rappelle les enjeux de la prochaine réorganisation : l'autonomie et l'intégration des chambres consulaires. Dans l'intervalle, il considère qu'il est indispensable d'intervenir. Il annonce qu'il reviendra vers **l'Assemblée de Corse** avec un rapport conclusif.

La Présidente de l'Assemblée de Corse soumet le rapport considéré aux suffrages des élus.

Sont absents : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA et M. Pierre GUIDONI.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABS. : 14
NP : 15

BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ / BUDGET-FINANCES-FISCALITÉ

RAPPORT 299

Rapportu n^u 299 : Ammissione in non valore è cridenze spinte di a Cullittività di Corsica.

Rapport n^u 299 : Admissions en non-valeur et créances éteintes de la Collectivité de Corse.

Le rapport est présenté par **M. GIOVANNANGELI**.

M. Joseph SAVELLI souligne que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu**, **Avanzemu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

Le rapport est mis aux voix.

Sont absents : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA et M. Pierre GUIDONI.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTISTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.

POUR : 48
CONTRE : 0
ABS. : 13
NP : 0

La séance est suspendue à 13 heures 50 et la reprise est fixée à 15 heures 30.

La reprise intervient à 16 heures 00 et **M. LUCCIONI** occupe les fonctions de secrétaire.

SCAMBII NANTU À I TRAVADDI DI A CUNFERENZA DI I PRISIDENTI NANTU À U PRUCESSU « AUTUNUMIA » E I SCAMBII CU A CUMISSIONE DI I LEGGI DI L'ASSEMBLEA NAZIUNALE
ECHANGES SUR LES TRAVAUX DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS ET LES ECHANGES AVEC LA COMMISSION DES LOIS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE SUR LE PROCESSUS « AUTONOMIA »

La Présidente de l'Assemblée de Corse rappelle que ce temps d'échanges est consacré à l'état d'avancement des travaux accomplis au niveau de **la Conférence des Présidents** dans le cadre du processus « Autonomia ». Les entretiens qui se sont tenus lors de la visite de la Commission des lois de l'Assemblée nationale seront également abordés.

La Présidente MAUPERTUIS insiste sur le dialogue qui s'est engagé en **Conférence des Présidents** à l'issue de l'allocution prononcée par le Président de la République le 28 septembre dernier. L'objectif consiste à établir des points de convergence entre les différentes sensibilités représentées dans l'hémicycle. Le 5 juillet 2023, deux propositions ont en effet émergé des débats, la première intitulée « Autonomia » qui a été adoptée à une large majorité et la seconde issue du groupe **Un Soffiu Novu** par laquelle ses membres se prononcent en faveur d'un pouvoir d'adaptation. Le Chef de l'Etat, en ce qui le concerne, est en attente d'un consensus autour d'un projet d'autonomie dont néanmoins il n'a pas défini les contours. Aussi, **la Conférence des Présidents** s'est accordée sur la nécessité d'élaborer un projet et, dans cet esprit, un cycle de travail a été mise en œuvre avec des réunions hebdomadaires. Les sujets portent sur la langue, l'investissement, le pouvoir législatif, la fiscalité, le foncier et l'organisation territoriale. Ce programme a été co-construit par l'ensemble des participants.

Durant cette séquence, la Commission des Lois de l'Assemblée nationale a réalisé une immersion sur le terrain insulaire. Son président et les commissaires ont rencontré notamment **le Conseil exécutif de Corse**, les présidents des groupes politiques et les élus de **la Chambre des Territoires**. **La Présidente de l'Assemblée de Corse** mentionne qu'il s'agit là de la commission la plus représentative de l'Assemblée nationale et décline les compétences qui lui sont dévolues et les sujets dont elle assure le traitement. Elle regroupe tout l'échiquier politique et il convenait de sensibiliser ses membres au particularisme de l'île, à l'autonomie et à la manière dont il convenait de poursuivre les travaux.

La Présidente MAUPERTUIS constate que les échanges, tant bien avec la Commission des Lois qu'au niveau des présidents de groupes de **l'Assemblée de Corse**, ont été riches, sereins et se sont déroulés dans un réel esprit de responsabilité. Aussi, ce point d'étape s'avère-t-il nécessaire.

Au terme de son intervention, **la Présidente de l'Assemblée de Corse** remercie pour leur implication et leur dévouement, **le secrétariat général de l'Assemblée de Corse** et tout particulièrement **le secrétaire général**, les personnels de la mission « Autonomia » et les cabinets respectifs de l'exécutif et du délibérant.

Le Président du Conseil exécutif de Corse souligne que cet échange répond à un engagement politique. Il est essentiel de faire montre de transparence et de procéder à une restitution des travaux auxquels il a été procédé en **Conférence des Présidents**, devant **l'Assemblée de Corse** mais également face aux Corses. Cette méthode a été adoptée pour les réunions de Beauvau et elle est désormais appliquée pour les réunions de **la Conférence des Présidents**.

A son tour, **le Président SIMEONI** évoque la visite du bureau de la Commission des Lois de l'Assemblée nationale ; celle-ci, auréolée d'un authentique prestige, est présidée par le député Sacha HOULIE et toutes les sensibilités étaient représentées au sein de cette délégation hormis le Parti Communiste Français mais pour des raisons d'ordre strictement technique. Il attire l'attention de la représentation territoriale sur le fait qu'il s'agit d'une première et qu'elle résulte de l'activité

déployée par l'un de ses membres, **M. ACQUAVIVA**. Dans les prochaines semaines, des membres de la Commission des Affaires Sociales ainsi de celle des Finances se déplaceront également. **Le Président du Conseil exécutif de Corse** s'attache à citer les noms des députés siégeant à la Commission des Lois qui ont procédé aux auditions, manifestant ainsi son intention de montrer leur diversité tout en leur rendant un hommage appuyé. Cette visite constitue un moment important, susceptible d'être décisif. Il a trouvé les députés à l'écoute, ouverts et désireux d'aider la Corse et les Corses pour ouvrir un chemin vers la paix et parvenir à une solution politique. Il qualifie les réunions d'importantes aux plans politique et humain. Les intéressés ont constaté la diversité de la société corse et la volonté partagée de mettre un terme à des décennies de conflit pour s'inscrire dans la recherche d'un point d'équilibre. Au terme de leur visite, les députés ont pris des engagements. Ils ont conscience des enjeux et de l'impérieuse nécessité pour les Corses de saisir l'occasion qui se présente à eux. Aussi, si un accord était scellé, ils le soutiendraient. Dans cet esprit, il ne s'agit pas de conditionner une révision constitutionnelle à une unanimité qui relève de l'utopie mais à un accord très large auquel la représentation nationale, y compris au Sénat, ne s'opposerait pas. Les députés ont d'ailleurs convié les élus territoriaux à se déplacer à Paris pour s'exprimer face aux groupes politiques de l'Assemblée nationale.

Le Président SIMEONI invite, en conséquence, chacun à exprimer dans cet hémicycle son ressenti eu égard à ces rencontres et à faire valoir ses conclusions.

Il aborde à présent le second volet de cet échange, celui concernant **la Conférence des Présidents** élargie aux présidents de commissions de **l'Assemblée de Corse**. Il rappelle en préambule que parmi ces derniers, un seul membre n'a pas voté en faveur de la délibération du 5 juillet dernier intitulée « *Autonomia* ». Cependant et depuis la visite présidentielle, l'idée consiste à vérifier si des points d'équilibre sont susceptibles d'être trouvés sur les six thèmes essentiels que **la Présidente MAUPERTUIS** a rappelé dans son intervention. **Le Président du Conseil exécutif** dit que les discussions sur ces différentes thématiques seront menées jusqu'au 18 décembre. En effet, dans l'esprit du Chef de l'Etat et de la représentation nationale, une

révision constitutionnelle interviendra concernant la Corse. Elle pourrait être associée à un dispositif global ou faire l'objet d'un vote spécifique, solution qu'il juge préférable. Ce scénario éviterait d'être tributaire d'autres dispositions. Le cas échéant, la date retenue oscillerait entre la fin mars et la mi-mai. En conséquence de quoi, il y a lieu d'être prêt sur le statut et la loi organique au terme du mois de janvier. La représentation territoriale est donc appelée à formaliser les échanges. A titre d'exemple, il cite la question de la langue à propos de laquelle un chemin a été identifié.

En conclusion, **le Président SIMEONI** exhorte les élus à tout mettre en œuvre pour que le processus aboutisse. L'objectif est à portée de main. Certes, le chemin est étroit mais il convient de l'emprunter tous ensemble.

M. MONDOLONI demeure persuadé que tous les élus souhaitent la réussite du processus, une volonté d'aboutir anime chacun d'entre eux. Pour autant, des divergences subsistent dont il convient de ne pas nier l'existence. Il identifie des lignes fondatrices autour desquelles s'établit le dialogue :

- le respect de l'altérité de nos différences ;
- celui des règles fixées avec la contribution des services qu'il qualifie de remarquables ;
- les six thèmes retenus dont quatre sont essentiels pour les groupes nationalistes et auxquels le groupe **Un Soffiu Novu** a rajouté l'investissement et le mode de scrutin.

A titre personnel, il a assisté à deux rencontres sur les trois déjà organisées dans le cadre de **la Conférence des Présidents** et il souligne à cet égard qu'elles se sont tenues sur une base consensuelle et avec une éthique de responsabilité.

M. MONDOLONI relève qu'il est indispensable pour la représentation territoriale de justifier les demandes qu'elle formule. Ainsi et reprenant l'exemple de la langue corse, il rapporte qu'il a trouvé une écoute bienveillante de la part du Président du Sénat en développant des arguments solides et pertinents.

S'agissant de la réunion thématique relative au pouvoir législatif à laquelle il n'a pas assisté, il concède que la question n'est pas tranchée au sein de sa famille politique. En tout état de cause cependant, il met en évidence qu'expérimenter et adapter, consiste également à faire la loi. Le texte du groupe **Un Soffiu Novu** rejeté par **l'Assemblée de Corse** le 5 juillet propose un pouvoir normatif. Sur cette problématique, le consensus passe par une approche partagée. Cela étant, **M. MONDOLONI** comprend que la majorité l'emporte en cas persistant de désaccord. Nonobstant, le sujet le plus controversé n'est pas celui du pouvoir législatif. Les vraies difficultés subsistent dans la recherche d'un point d'équilibre sur la fiscalité et le mode de scrutin.

M. MONDOLONI, après avoir suggéré d'élargir le groupe de travail en y associant les représentants des maires notamment, estime qu'il n'existe pas un découpage en deux camps sur l'ensemble des sujets. Il identifie seulement des variantes mais observe en revanche que personne ne plaide en faveur du statu quo. Il achève son intervention en attirant l'attention de chacun sur la nécessité de disposer d'éléments chiffrés pour le traitement de certaines problématiques, il cite à cet effet la fiscalité.

M. ANGELINI constate que l'exercice s'inscrit dans la redondance et il n'est pas convaincu de la nécessité de le renouveler à un rythme aussi soutenu. Il préconise d'effectuer un point d'étape en début d'année à l'issue de la visite du ministre de l'Intérieur. Ensuite, il conviendra d'arrêter la copie portant sur la modification constitutionnelle. Il ne juge pas utile d'aborder dans l'immédiat les questions relatives à la loi organique et au mode de scrutin.

A son tour, **M. ANGELINI** salue l'implication des services de **la Collectivité de Corse**. Il dit que l'agenda et le rythme retenus conviennent aux membres du groupe **Avanzemu** et qu'une synthèse acceptable est rapidement envisageable sur les différentes thématiques. Deux sujets restent à traiter :

- l'attitude à adopter en cas de désaccord, le cas échéant, une méthode devra être arrêtée,
- la question des ressources. Il est impératif de la régler dans le cadre des transferts de compétences.

M. ANGELINI insiste sur l'esprit de convergence qui doit prévaloir et sur la nécessité d'aboutir. Le groupe **Avanzemu** s'y attèlera car le Partitu di a Nazione Corsa attend une vraie solution politique.

M. BENEDETTI remarque que les éléments factuels ont été énoncés et développés par les intervenants précédents. Aussi, se borne-t-il à constater qu'une volonté politique anime les élus même si le consensus à établir entre un nationaliste de gauche et un élu de droite est difficile. Mais il demeure confiant car **l'Assemblée de Corse** dispose d'une homogénéité générationnelle. Cette dernière a su tirer les leçons de l'histoire et elle est empreinte d'un respect mutuel. Il est convaincu qu'elle aboutira. Dans cette perspective, il y a lieu de saisir toute avancée proposée.

En ce qui concerne les parlementaires, **M. BENEDETTI** a constaté au cours d'échanges et d'apartés qu'aucun d'entre eux n'était heurté par les propositions faites sur le pouvoir législatif, la langue etc... Il plaide pour un statut d'autonomie complet dans l'immédiat dont les leçons seront tirées ensuite dans le moyen terme.

M. GHIONGA admet qu'il ne dispose d'aucune légitimité pour participer aux réunions. Sur son positionnement, il tient à rappeler que sa présence sur la liste **Un Soffiu Novu** résulte d'un accord politique conclu lors des élections municipales de Corti. Il a toujours été en faveur d'une vraie autonomie pour la Corse avec une reconnaissance du peuple corse, un pouvoir législatif, l'officialité territoriale de la langue et la constitution de neuf territoires.

Mme GIACOMETTI PIREDDA déplore cette nouvelle base de travail qui répond à l'injonction du Président de la République française, l'intéressé exigeant la remise d'une copie consensuelle. Le projet sera ainsi assis sur le plus petit commun dénominateur. Dans cette perspective, la contribution qu'elle a produite n'est pas compatible avec le principe du consensus. Pour autant, le fait majoritaire qui n'a pas été pris en considération par M. MACRON, devrait être affirmé et un rapport de force instauré. De ce point de vue, elle nourrit le sentiment d'un renoncement et estime que moult ambiguïtés sont maintenues. Elle a noté que le président de la Commission des Lois n'ira pas à l'encontre

du fait majoritaire corse mais l'intéressé n'a pas défini le degré et le niveau. Elle affirme qu'un pouvoir législatif encadré n'est plus un pouvoir législatif. Elle s'interroge sur le point d'équilibre recherché et sur l'aboutissement d'un statut aux contours mal taillés ne conférant pas au peuple corse de véritables leviers d'action. Elle fait référence à sa contribution qui n'a pas manqué de souligner la volonté d'éviter de se mentir.

M. COLONNA rappelle l'attachement de la mouvance à laquelle il appartient, au peuple corse et au nationalisme. Cela se matérialise par la volonté de construire la Corse des Corses et la Corse pour les Corses. Le choix a été fait de s'adresser à tous les Corses plutôt que de se référer au seul fait majoritaire. C'est le chemin certes complexe et difficile qui a été emprunté mais il est nécessaire de progresser avec nos différences. Sur les thèmes de la langue, du pouvoir législatif et de l'investissement, une avancée notable a été accomplie et les élus ont fait prévaloir les droits du peuple corse.

M. COLONNA évoque la visite d'une partie des membres de la Commission des Lois et salue l'action des parlementaires insulaires qui y a contribué. M. Sacha HOULIE a déclaré à cette occasion que le rendez-vous de l'autonomie ne doit pas être manqué. **M. COLONNA** indique qu'il a eu l'honneur et l'avantage alors qu'il était encore très jeune de figurer sur la liste de M. Edmond SIMEONI pour les élections à **l'Assemblée de Corse** de 2004. Lors de la séance d'installation qui a suivi, l'intéressé a prononcé un discours en sa qualité de doyen d'âge dans lequel il appelait chacun à dépasser les querelles, les drapeaux, les exigences et les propos partisans, seule importait la recherche du consensus. Minoritaire dans l'hémicycle, il tendait alors la main à la droite. Aujourd'hui, le courant autonomiste est majoritaire mais il n'a pas abandonné la politique de la main tendue.

La Présidente de l'Assemblée de Corse, après avoir insisté sur le fait qu'il n'existe pas de plan B, exhorte les élus à écrire une page de développement, de bien-être et de paix pour la Corse.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

RAPPORT 320

Raportu n^u 320 : Prurugazioni di a mandatura 2021/2023 di l'Assemblea di a Giuventù.

Rapport n° 320 : Prorogation de la mandature 2021/2023 de l'Assemblea di a Giuventù.

La Présidente MAUPERTUIS présente le rapport.

Mme COMBETTE indique qu'elle votera le rapport. Elle souhaite néanmoins échanger sur les nouvelles modalités de désignation.

La Présidente de l'Assemblée de Corse précise que les élus disposeront très prochainement de nouvelles propositions et que le dispositif en la matière sera arrêté en février 2024. Elle rappelle les deux grands principes :

- les candidatures sont libres, la sélection est faite par **l'Assemblée de Corse** ;
- la composition est répartie en trois collèges, les syndicats étudiants, les lycéens et les jeunes actifs. Pour être éligibles, les intéressés doivent être âgés de 16 ans minimum et de 29 ans maximum.

Le rapport est mis aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina LE BOMIN, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE,

Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 58
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 321

Raportu n^u 321 : Rimpiazzamentu di parecchji membri di u Cunitatu di Valutazione di e pulitiche publiche di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n^o 321 : Remplacement de plusieurs membres du Comité d'Évaluation des Politiques Publiques de l'Assemblée de Corse.

Le rapport est présenté par **la Présidente MAUPERTUIS.**

Il est proposé de procéder aux remplacements suivants au niveau du collège des membres permanents :

- **Mme Catherine ISTRIA** par **M. Matthieu VALENTINI**, au titre de l'Inspection Générale des Services ;
- **M. Jean-Thomas POLETTI** par **M. Louis DUCREUX**, au titre de la CFDT ;
- **M. Jean-Luc MILLO** par **M. Jean-Baptiste SEIGNE**, au titre du CFE-SNT-CdC ;
- **M. Pascal ZAGNOLI** par **Mme Barbara PIANELLI-BALISONI**, au titre de l'Assemblea di a Giuventù.

Au niveau du collège des citoyens, **M. Mickaël MIRMAN** et **Mme Jeanne LEBoulleux-LEONARDI**, démissionnaires, sont remplacés par **MM. Kévin ROCHETTI** et **Jacques ARNOL-STEPHAN**.

La Présidente de l'Assemblée de Corse appelle les élus à se prononcer sur les présentes désignations.

Sont absents : **Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina LE BOMIN, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.**

Les désignations dont il s'agit sont retenues.

Ont voté pour : **Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

POUR : 58

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

RAPPORT 319

Raportu n° 319 : Rinuvellamentu di i raprisententi di a Cullettività di Corsica à l'istanze di l'Università di Corsica Pasquale PAOLI.

Rapport n° 319 : Renouvellement des représentants de la Collectivité de Corse au sein des instances de l'Université de Corse Pasquale PAOLI.

La Présidente MAUPERTUIS ainsi que **MM. COLONNA** et **FILIPPI** se déportent concernant le présent rapport.

Mme NIVAGGIONI préside en lieu et place de **la Présidente MAUPERTUIS** et présente le rapport.

Sont proposés pour siéger au sein des organismes suivants :

- **Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS** et **M. Jean-Martin MONDOLONI**, titulaires, et **Mme Françoise CAMPANA** et **M. Jean-Michel SAVELLI**, suppléants, au sein du conseil d'administration de l'université de Corse ;
- **Mme Paula MOSCA**, titulaire, et **Mme Frédérique DENSARI**, suppléante, au sein de la commission de formation et de la vie de l'université de Corse ;
- **Mme Sandra MARCHETTI**, titulaire, et **Mme Lisa FRANCISCI PAOLI**, suppléante, au sein de la commission de recherche de l'université de Corse ;
- **Mme Paula MOSCA**, titulaire au sein de l'INSPE de Corse.

Mme NIVAGGIONI appelle les élus à se prononcer sur les désignations considérées.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Vanina LE BOMIN, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

Les désignations dont il s'agit sont retenues.

Ont voté pour : Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 42
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

La Présidente MAUPERTUIS préside la séance.

AGRICULTURA / AGRICULTURE

RAPPORT 329

Rapportu n° 329 : Avisu di l'Assemblea di Corsica nantu à u prugettu di dicretu rilativu à l'adattazione di l'aiuti incuppiati di a Pulitica Agricola Cumuna 2023-2027.

Rapport n° 329 : Avis de l'Assemblée de Corse sur le projet de décret relatif à l'adaptation des aides couplées de la Politique Agricole Commune 2023-2027.

Le rapport est présenté par **M. LIVRELLI**.

La Présidente MAUPERTUIS invite les élus à voter l'urgence.

- **329-1- Vote sur l'urgence :**

Sont absents : Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Vanina BORROMEI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Muriel FAGNI, Vanina LE BOMIN, Don Joseph LUCCIONI, Chantal PEDINIELLI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI et Hyacinthe VANNI.

L'urgence est retenue à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI et Hervé VALDRIGHI.

POUR : 50
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

- 392-2- Vote du rapport :

Mme PIERI, après avoir précisé qu'elle votera en faveur de ce rapport, regrette cependant que l'aide considérée soit consacrée à la seule AOP brucciu. Elle fait part de sa satisfaction concernant la mobilisation de la profession et adresse ses félicitations à **M. LIVRELLI** pour son action et sa détermination.

M. LIVRELLI fait état du particularisme insulaire dans ce domaine.

Le rapport est mis aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Vanina BORROMEI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Muriel FAGNI, Vanina LE BOMIN, Don Joseph LUCCIONI, Chantal PEDINIELLI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI et Hyacinthe VANNI.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI et Hervé VALDRIGHI.

POUR : 50

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT 285

Raportu n^u 285 : Pattu transazzionale trà a Cullettività di Corsica è SNC MEGA EXPRESS è CORSICA FERRIES è SWISS RE INTERNATIONAL SE è SIAT, Societa Italiana du Assicurazioni e Riassicurazioni p.A è GENERALI ITALIA SpA è AXA CORPORATE

SOLUTIONS ASSURANCES è a Camera di Cummerciu è d'Industria di Corsica è MMA IARD Assurances Mutuelles è MMA IARD.

Rapport n° 285 : Protocole transactionnel entre la Collectivité de Corse et SNC MEGA EXPRESS et CORSICA FERRIES et SWISS RE INTERNATIONAL SE et SIAT, Societa Italiana du Assicurazioni e Riassicurazioni p.A et GENERALI ITALIA SpA et AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCES et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse et MMA IARD Assurances Mutuelles et MMA IARD.

Le Président du Conseil exécutif de Corse présente le rapport.

La Présidente de l'Assemblée de Corse mentionne que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable.

M. BENEDETTI distingue l'incident proprement dit et les causes qui en sont à l'origine. Il est clair que la responsabilité des pilotes du port n'est pas engagée. Le vrai problème réside dans le fait que des dérogations sont accordées en période estivale pour laisser pénétrer des navires dont la longueur est supérieure à 175 mètres. Dès lors, il convient de s'interroger sur l'aménagement du port de Bastia, sujet sensible qui n'est plus évoqué.

M. BENEDETTI fait référence à un projet qui permettrait d'accueillir des bateaux de plus de 240 mètres. Il s'interroge sur le devenir de cette infrastructure que **la Collectivité de Corse** sera appelée à gérer très prochainement.

M. Jean-Michel SAVELLI considère que **la Collectivité de Corse** peut être conduite à payer l'indemnité due par la chambre consulaire dans le cadre du transfert évoqué par **M. BENEDETTI**. Il rapporte qu'un premier incident identique est intervenu en 2017. En tout état de cause, le groupe **Un Soffiu Novu** ne votera pas ce rapport.

Le Président SIMEONI estime que l'exécutif a bien agi en ne constituant pas de provisions concernant cette affaire. La mise en cause de **la Collectivité de Corse** était totalement infondée sur ce dossier. Par ailleurs, le rattachement de la CCI ne se traduit pas par une fusion des patrimoines. Il est évidemment possible de considérer que la configuration est à l'origine de l'accident. Néanmoins, il convoquera le COPIL pour accéder à tous les documents.

Le Président du Conseil exécutif de Corse ajoute qu'une réflexion sera engagée pour évoquer toutes les hypothèses d'évolution : extension, aménagement, Carbonite ou projet de Portu Novu au sud de Bastia.

La Présidente de l'Assemblée de Corse sollicite les suffrages des élus.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Valérie BOZZI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Georges MELA, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Marie-Claude BRANCA, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI,

**POUR : 33
CONTRE : 0
ABS. : 18
NP : 0**

Il est procédé à un nouveau vote sur les désignations relatives à l'université de Corse.

MUZIONE / MOTIONS

MOTION N° 2023/O2/027

La motion intitulée « Non à la suppression de l'aide médicale d'Etat » est présentée par **Mme ANTONINI** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**. **Mme GIACOMETTI PIREDDA** et **M. GHIONGA** s'associent au texte. Après avoir donné lecture du serment d'Hippocrate, elle précise que le groupe a souhaité maintenir cette motion même si la décision relative à l'AME a été provisoirement suspendue.

Le Président SIMEONI indique que **le Conseil exécutif de Corse** émet un avis favorable.

La motion dont il s'agit est mise aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Valérie BOZZI, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Georges MELA, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

Elle est approuvée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-

Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI et Jean-Michel SAVELLI.

**POUR : 43
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 10**

MOTION N° 2023/E3/014

Mme COMBETTE présente la motion au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, intitulée « Soutien exceptionnel au GFCA foot ».

Une suspension de séance est demandée par **le Président SIMEONI**. Elle intervient à 18 heures 36. La séance reprend à 19 heures 15.

La Présidente MAUPERTUIS fait adopter la dérogation au temps de travail pour les personnels **du secrétariat général de l'Assemblée de Corse**.

A l'issue des échanges sur la motion considérée, il a été décidé de reporter l'examen du texte à la prochaine session. Dans l'intervalle, **le Président SIMEONI** et les présidents des groupes politiques de **l'Assemblée de Corse** recevront les dirigeants du GFCA

MOTION N° 2023/O2/026

La Présidente de l'Assemblée de Corse rapporte que cette motion déposée par **Mme PONZEVERA** au nom du groupe **Fà Populu Inseme** et intitulée « Demande de soutiens financiers pour la création de logements sociaux » avait fait l'objet d'un renvoi en commission organique par **la Commission Permanente** qui s'est tenue le 29 novembre 2023. Cependant, il subsiste un problème de délais et il est impératif que le texte en cause soit examiné durant la présente session. L'auteur de la motion a recueilli l'accord verbal des présidents de groupes.

Mme PONZEVERA présente la motion.

M. PAOLINI émet au nom **du Conseil exécutif de Corse** un avis favorable. Il évoque le comité de logement et d'hébergement de l'habitat.

La Présidente MAUPERTUIS met la motion aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Valérie BOZZI, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Georges MELA, Marie-Anne PIERI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

Elle est approuvée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 53

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

M. GHIONGA s'enquiert de la motion qu'il a déposée concernant l'Alsace, numérotée 2023/E2/011 et intitulée « Position sur l'Alsace ».

La Présidente MAUPERTUIS indique que celle-ci sera examinée en commission organique.

M. BENEDETTI demande également l'état d'avancement de l'examen de la motion n° 2023/O2/022, déposée par le groupe **Core In Fronte** et intitulée « Per un azzioni internazionali ». Celle-ci aurait pu être examinée par **la Commission des Affaires Européennes et des Relations Internationales et Méditerranéennes**.

La Présidente MAUPERTUIS mentionne que ladite commission tiendra séance prochainement et que le texte pourra être défendu lors de la session du mois de décembre.

Il est 19 heures 25 et **la Présidente de l'Assemblée de Corse** constate que l'ordre du jour est épuisé. Elle lève la séance.

Fait à Aiacciu, le 1^{er} décembre 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ANNEXES

2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI U 30 DI NUVEMBRE

2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2023
RÉUNION DU 30 NOVEMBRE

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

TRASPORTI / TRANSPORTS

Raportu n° 310 : Delegazione di serviziu publicu pè a sfruttera, à cuntà da u 1^{mu} di ghjennaghju di u 2024, di i quattru aeruporti di Corsica, Aiacciu, Bastia, Figari è Calvi da una parte, è l'aeruporti di Parigi Orly, Marseglia è Nizza da l'altra parte, in cunfurmità cun l'ubbligazione di serviziu publicu imposte da a deliberazione n° 23/054 AC di l'Assemblea di Corsica di u 27 d'aprile di u 2023.

Rapport n° 310 : Délégations de service public pour l'exploitation, à compter du 1^{er} janvier 2024, de services aériens réguliers entre les quatre aéroports de Corse, Aiacciu, Bastia, Figari et Calvi d'une part, et les aéroports de Paris Orly, Marseille et Nice d'autre part en conformité avec les obligations de service public imposées par délibération n° 23/054 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2023.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n° 309 : Affittazioni di crediti pà a partecipazioni di a Cullittività di Corsica à a custruzzioni di l'annessu Eugénie (EHPAD è USLD) nantu à u situ di l'ospitali novu di u Stiletu.

Rapport n° 309 : Affectation de crédits pour la participation de la Collectivité de Corse à la construction de l'annexe Eugénie (EHPAD ET USLD) sur le site du nouvel hôpital du Stiletu.

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n° 296 : Cunvinzioni d'ughjittivi è di mezi 2023-2025 trà a Cullittività di Corsica è RADIO FRANCE BLEU RCFM.

Rapport n° 296 : Convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 entre la Collectivité de Corse et RADIO FRANCE BLEU RCFM.

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

Raportu n° 297 : Mission d'accompagnement affidata à l'OEC pà a sparghjera di u ritali NATURA 2000 Terranu.

Rapport n° 297 : Mission d'accompagnement confiée à l'OEC pour le déploiement du réseau Natura 2000 Terrestre.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Raportu n° 322 : Raportu d'infurmazioni nantu à u prugramma Pattu Novu mobili in Corsica (nuvembri di u 2023).

Rapport n° 322 : Rapport d'information sur le programme Newdeal mobile en Corse (novembre 2023).

Raportu n° 323 : Raportu d'infurmazioni nantu à a sparghjera è a cummercializzazioni di u ritali di a Fibra pà a Corsica (uttrovi di u 2023).

Rapport n° 323 : Rapport d'information sur le déploiement et la commercialisation du réseau à très haut débit pour la Corse (octobre 2023).

* * * * *

6^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
1^{mu} DI DICEMBRE

6^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
1^{ER} DÉCEMBRE

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

SCAMBII NANTU À I TRAVADDI DI A CUNFERENZA DI I PRISIDENTI NANTU À U PRUCESSU « AUTUNUMIA » E I SCAMBII CU A CUMMISSIONE DI I LEGGI DI L'ASSEMBLEA NAZIUNALE
ECHANGES SUR LES TRAVAUX DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS ET LES ECHANGES AVEC LA COMMISSION DES LOIS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE SUR LE PROCESSUS « AUTONOMIA »

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n^u 325 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 26 è 27 d'uttobre di u 2023.

Rapport n^o 325 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 26 et 27 octobre 2023.

Raportu n^u 319 : Rinuvellamentu di i raprisententi di a Cullettività di Corsica à l'istanze di l'Università di Corsica Pasquale PAOLI.

Rapport n^o 319 : Renouvellement des représentants de la Collectivité de Corse au sein des instances de l'Université de Corse Pasquale PAOLI.

Raportu n^u 320 : Prurugazioni di a mandatura 2021/2023 di l'Assemblea di a Giuventù.

Rapport n^o 320 : Prorogation de la mandature 2021/2023 de l'Assemblea di a Giuventù.

Raportu n^u 321 : Rimpiazzamentu di parecchji membri di u Cunitatu di Valutazione di e pulitiche publiche di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n^o 321 : Remplacement de plusieurs membres du Comité d'Évaluation des Politiques Publiques de l'Assemblée de Corse.

ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Raportu n° 298 : Rollu di a Camera di i Territorii cum'è cunferenza regionale di u Zeru Artificializazione Netta (ZAN) è Metudu di cuncertazione allargata affine di rende u PADDUC cumpatibile cù a lege Clima è Resilienza.

Rapport n° 298 : Rôle de la Chambre des Territoires en tant que conférence régionale du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et Méthode de concertation élargie en vue de rendre compatible le PADDUC avec la loi Climat et Résilience.

BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ / BUDGET-FINANCES-FISCALITÉ

Raportu n° 299 : Ammissione in non valore è cridenze spinte di a Cullittività di Corsica.

Rapport n° 299 : Admissions en non-valeur et créances éteintes de la Collectivité de Corse.

Raportu n° 312 : Ripresa è custituzione di svalutazione di cridenze di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 312 : Reprise et constitution de dépréciations de créances de la Collectivité de Corse.

Raportu n° 313 : Ripresa è custituzione di svalutazione di cridenze di u Laboratoriu d'analisi di Cismonte.

Rapport n° 313 : Reprise et constitution de dépréciations de créances du laboratoire d'analyses du Cismonte.

Raportu n° 314 : Ripresa è custituzione di svalutazione di cridenze di u Laboratoriu d'analisi di Pumonti.

Rapport n° 314 : Reprise et constitution de dépréciations de créances du laboratoire d'analyses du Pumonti.

Raportu n° 315 : Ammissione in non valore è cridenze spinte di u Laboratoriu d'analisi di Cismonte.

Rapport n° 315 : Admissions en non-valeur et créances éteintes du laboratoire d'analyses du Cismonte.

Raportu n° 316 : Ammissione in non valore è cridenze spinte di u Laboratoriu d'analisi di Pumonti.

Rapport n° 316 : Admissions en non-valeur et créances éteintes du Laboratoire d'analyses du Pumonti.

SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Raportu n° 318 : Adattamento di a strategia d'innuvazione per l'intraprese corse.

Rapport n° 318 : Adaptation de la stratégie d'innovation pour les entreprises corses.

AGRICOLTURA / AGRICULTURE

Raportu n° 329 : Avisu di l'Assemblea di Corsica nantu à u prugettu di decretu relativu à l'adattazione di l'aiuti incuppiati di a Pulitica Agricula Cumuna 2023-2027.

Rapport n° 329 : Avis de l'Assemblée de Corse sur le projet de décret relatif à l'adaptation des aides couplées de la Politique Agricole Commune 2023-2027.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 285 : Pattu transazzunale trà a Cullettività di Corsica è SNC MEGA EXPRESS è CORSICA FERRIES è SWISS RE INTERNATIONAL SE è SIAT, Societa Italiana du Assicurazioni e Riassicurazioni p.A è GENERALI ITALIA SpA è AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCES è a Camera di Cummerciu è d'Industria di Corsica è MMA IARD Assurances Mutuelles è MMA IARD.

Rapport n° 285 : Protocole transactionnel entre la Collectivité de Corse et SNC MEGA EXPRESS et CORSICA FERRIES et SWISS RE INTERNATIONAL SE et SIAT, Societa Italiana du Assicurazioni e Riassicurazioni p.A et GENERALI ITALIA SpA et AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCES et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse et MMA IARD Assurances Mutuelles et MMA IARD.

MUZIONE / MOTIONS



ASSEMBLEA DI
CORSICA



Quistione Urale

Questions Orales



SEDUTA DI U 30 DI NUVEMBRE DI U 2023

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

QUISTIONE URALE - SEDUTA DI U 30 DI NUVEMBRE DI U 2023
QUESTIONS ORALES - SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

NUMERO	OBJET	AUTEUR	GROUPE	DEROULEMENT
				Ordre de passage
2023/O2/064	À QUAND LA FIN DES FICHAGES JUDICIAIRES ET POLICIERS DES ANCIENS PRISONNIERS POLITIQUES CORSES ?	Serena BATTESTINI	Core in Fronte	1
2023/O2/079	INSTALLATION ET MAINTIEN DES COMMERCES DANS LES TERRITOIRES DE L'INTERIEUR ET DE MONTAGNE	Nadine NIVAGGIONI	Fà Populu Inseme	2
2023/O2/076	FIEVRE CATARRHALE : ET MAINTENANT ?	Groupe "AVANZEMU"	Avanzemu	3
2023/O2/078	À QUANDU UNA VERA RIFLESSIONI È PULITICA PÀ L'AGRICOLTURA È L'ADDEVU IN CORSICA ?	Marie-Claude BRANCA	Core in Fronte	4
2023/O2/074	CREATION D'UN RESEAU DE MOUILLAGES ORGANISES POUR LA GRANDE PLAISANCE	Georges MELA	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	5
2023/O2/077	2023 : ASPETTENDU U CPER, U CORSU À SICUTERA ?	Saveriu LUCIANI	Avanzemu	6
2023/O2/080	POUR LES FAMILLES DES VICTIMES, EXIGEONS LA VERITE SUR LA CATASTROPHE DE LA CARAVELLE AJACCIO-NICE	Véronique PIETRI	Core Fronte	7
2023/O2/073	TRAVAUX DE REFECTION DE LA CATHEDRALE D'AJACCIO	Christelle COMBETTE	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	8
2023/O2/075	TRANSFERT D'ŒUVRES CORSES DANS LES MUSEES INSULAIRES	Catherine COGNETTI-TURCHINI	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	9



Secretariatu Generale di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Secrétariat Général du Conseil Exécutif de Corse

**RACOLTA DI E DUMANDE A BOCCA
RECUEIL DES QUESTIONS ORALES**

**SESSIONE DI I 30 DI NUVEMBRE E DI PRIMU
DI DICEMBRE DI 2023
SESSION DU 30 NOVEMBRE ET PREMIER
DECEMBRE 2023**

2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI U 30 DI NUVEMBRE

2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2023
RÉUNION DU 30 NOVEMBRE

N° 2023/O2/079

Question orale déposée par Mme Nadine NIVAGGIONI
Au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

OBJET : INSTALLATION ET MAINTIEN DES COMMERCES DANS LES
TERRITOIRES DE L'INTERIEUR ET DE MONTAGNE

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Assurer la vitalité de nos villages, de nos pieve, a toujours été un objectif fondamental pour notre collectivité.

Nous savons à quel point il est difficile de vivre à l'année dans des villages isolés. Certains ne disposent pas, voire très peu, de services essentiels, contraignant leurs habitants à faire plusieurs dizaines de kilomètres pour accéder à certaines commodités. Tous ces facteurs rendent difficiles l'installation de jeunes couples et familles et renforcent l'isolement des personnes les plus anciennes. Aujourd'hui les commerces fixes ouverts à l'année sont de moins en moins nombreux.

Pourtant, le maintien des commerces de proximité dans ces zones revêt une importance cruciale pour plusieurs raisons : en plus de fournir aux habitants un accès pratique à des produits et services essentiels, ce qui est particulièrement important pour ceux qui ont des difficultés à se déplacer, ils favorisent le lien social en agissant comme des lieux de rencontre et d'échange. Par ailleurs, les commerces ruraux stimulent l'économie locale en créant des emplois et en diminuant la nécessité de se déplacer vers des zones urbaines ce qui permet de générer une économie locale dans la microrégion.

En somme, les commerces de proximité dans les territoires de l'intérieur et de montagne, qu'ils soient fixes ou ambulants, sont essentiels non seulement pour l'économie locale, mais aussi pour le tissu social, culturel et environnemental de ses habitants.

Pour pallier cette désertification croissante des commerces dans ces territoires, l'Etat annonçait le 1^{er} mars 2023 le lancement d'un programme de reconquête, avec une enveloppe de 36 millions d'euros sur trois ans pour soutenir des projets d'implantation de commerces en « zone rurale ». Malheureusement, ce programme peu adapté à nos spécificités, et sur lequel peu de communication a été opérée, a reçu seulement deux candidatures en Corse, révélant l'inadéquation du dispositif aux besoins de notre territoire.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, face à cette problématique majeure pour l'avenir de nos villages, quelles mesures la Cullettività di Corsica et ses agences et offices proposent, ou pourraient proposer, afin de favoriser l'installation et le maintien de commerces dans les territoires de l'intérieur et de montagne ?

Je vous remercie.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2023
RIUNIONE DI I 30 DI NUVEMBRE E DI
PRIMU DI DICEMBRE DI 2023

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 30 NOVEMBRE ET PREMIER
DECEMBRE 2023

2023 / 02/079

**REPONSE DE MONSIEUR ALEX VINCIGUERRA A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME
NADINE NIGAGGIONI AU NOM DU GROUPE FA POPULU INSEME**

Objet : Installation et maintien des commerces dans les territoires de l'intérieur et de montagne

Madama a Cunsigliera,

Cum'è a sapete, oramai a nostra pulitica di sviluppu economicu hè cunsacrata, in priurità, à u sustegnu à a pruduzione di robba è di servizii. Ma in listessu tempu ùn ci simu micca scurdati di l'attività commerciale aperte à l'annata inde i paesi, cum'è l'avete detta, attività di primura chì rispondenu à un bisognu di prima necessità è di a ghjente, chì rinforza a leia suciale.

Hè cusì chì pè i dece primi mesi di l'annata 2023, avemu aiutatu una quarantina di prugetti, quaranta cummerci chì si trovanu in zona rurale, pè un muntante di suvvenzione di circa 900 000 €. Nantu à sta glubalità, 30 prugetti sò stati finanziati in cumune scantate assai.

E suvvenzione ùn sò micca u solu arnese dispunibile. Spessu, in complementu avemu dinò strumenti finanziari d'imprestitu o di garanzia. Dapoi u principiu di l'annata, avemu accumpagnatu cusì 36 prugetti situati in cumune di menu di 2000 abitanti. Dunque à a fine di st'annata 2023 averemu aiutatu una centinaia di prugetti commerciali in territoriu rurale, sia 12 % di i prugetti accumpagnati da l'ADEC.

Ma mi pare ch'è, di più ch'è u sustegnu finanziariu, hè statu u consighiu datu à i capiprugetti ch'è statu interessante. Ci hè statu, è ne ringraziu tutti i cullaboratori di l'ADEC, una visita sopr'à piazza per ogni prugettu sustinutu.

Parechje riunioni si sò tinute, ancu per risolve i prublemi è cunflitti. Aghju in mente per esempiu u cunflittu trà i cummercianti taravesi è a grande distribuzione. Ci hè statu dinò una decina di riunioni pubbliche organizzate nantu à u terrenu cù i nostri partinari cunsulari.

In più di l'aiuti à l'imprese ci sò dinò l'aiuti à e cumune di menu di 3000 abitanti. Basta ch'è ste cumune avessinu prugetti per creà, mantene o sviluppà cummerci di prussimità. Ste cumune ci anu dumandatu è anu avutu suvvenzione per accumpagnà creazione inde i paesi sia cù a dutazione **quinquennale**, sia per via di u Fondu di solidarietà territoriale. Issu dispositivu pò esse dinò impuntellatu cù un prestitu à tassu 0%. Dapoi 'ssi ultimi cinque anni, avemu sustinutu cusì una trentina di prugetti per più di 2 milioni d'eurò di suvvenzione.

Dunque i dispositivi di sustegnu ci sò. Oghje per via di una grande prussimità cù i capiprugetti, di una cumunicazione sciolta è di un funziunamentu amministrativu simplificatu assai, tutti 'ssi prugetti sò più faciuli à mette in opera.

Hè què ch'ella ùn hà micca capitu a Ministra francese incaricata di e TPE, di u cummerciu è di l'artigianatu.

Luni ch'è vene ci hà da presentà un novu Fondu di sustegnu à u cummerciu rurale. Stu Fondu averà 36 milioni d'eurò pè a Francia sana è per trè anni, sia 12 milioni per annu pè a Francia sana. Ùn bastanu manc' appena ! In quant' à noi, u metudu ùn ci cunvene micca. U nostru messagiu serà di trasferisce à a CdC a parte prevista pè a Corsica.

Infine, per i nostri risultati, ci vularà ad accoppià à 'ssu sustegnu una visione più larga di u sviluppu campagnolu. Accessu à a fibra, ch'è si face, sustegnu à l'agricultura, ch'è si face, turisimu durevule, ch'è si face, pruduzione d'energia verde, ch'è si face, è dinò accessu à l'alloghju, à a salute è à a mubilità.

In u quattru di u nostru prugettu d'autunomia, ci tuccherà à purtà suluzione legislative, fiscale, finanziarie, adatte per pudè mette in ballu tamante sfide.

2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI U 30 DI NUVEMBRE

2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2023
RÉUNION DU 30 NOVEMBRE

N° 2023/O2/076

**Question orale déposée par
Au nom du groupe « Avanzemu »**

OBJET : FIEVRE CATARRHALE : ET MAINTENANT ?

Monsieur le Président du Conseil exécutif,
Monsieur le Conseiller exécutif et Président de l'ODARC,

Le mois dernier nous vous interpellons sur l'épidémie naissante, ou plutôt renaissante, de fièvre catarrhale en Corse. Déjà, à l'automne 2021, notre assemblée s'était préoccupée de ce fléau qui constitue durablement un danger de mort pour toute une profession symbolique de ce qui nous fait nation.

Déjà, en novembre 2022, soit l'année dernière, survenait une recrudescence de la maladie constatée en Sardaigne qui avait fait réagir les présidents des chambres d'agriculture corses, d'autant qu'une grande partie de la commercialisation des agneaux corses est tributaire du bon état de santé des troupeaux, de part et d'autre du détroit de Bunifaziu.

En octobre, et c'était le sens de notre question du mois dernier, les premiers cas de fièvre catarrhale ovine - la fameuse Bluetongue, puisque les bêtes qui en sont victimes présentent une langue bleue - étaient détectés dans notre île. Depuis, de réunions en réactions, et de réactions en réunions, sa progression est plus que préoccupante.

Il y a quelques jours, le 15 novembre, l'Interprofession Laitière Ovine et Caprine a finalement été reçue par la DRAAF - Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Ajaccio).

Trois demandes semblaient essentielles :

- la prise en compte à 100 %, par l'État des vaccins. Cela correspond à un coût de 3 € par brebis - c'est un prix encadré ;
- la prise en charge, toujours par l'État, de l'indemnisation de la mortalité et dans une certaine mesure de la morbidité ;
- l'engagement de l'État sur un Plan sanitaire de la filière, plan auquel seront associés les acteurs corses.

Au regard d'une épidémie qui se répète, dramatiquement année après année, force est de constater l'extrême fragilité de la situation de nos exploitations face aux conséquences.

Une réponse de l'Etat était attendue pour le lundi 20 novembre. Toujours sans nouvelles jusqu'au vendredi 24 novembre, l'IL OCC - l'Interprofession Ovine et Caprine de Corse - a réagi par - je cite - « un communiqué d'alerte sur la situation de la filière laitière » de son Président.

Par ailleurs, il confirme la progression de l'épizootie, avec des cheptels pratiquement décimés un peu partout en Corse. En moyenne, pour les éleveurs dont le troupeau a été reconnu infecté, on compte 20 à 25 % du cheptel touché. Et s'il y avait 14 foyers déclarés il y a une semaine, à ce jour il y en aurait près d'une trentaine.

Si l'on ajoute les difficultés pour écouler les animaux, puisqu'il n'y a pas dans l'île d'outil d'abattage dédié pour les petits ruminants malgré son évocation récurrente qui n'est, à ce jour, pas suivie d'effet, mais seulement des abattoirs mixtes, l'impossibilité d'étaler par là même les ventes sur l'année, c'est tout un pan de l'élevage et de la production corses qui sont désormais menacés de disparition.

Notre collectivité a certes réagi, mais l'urgence commande dorénavant d'agir vite, afin de répondre sur le court terme par des mesures fortes face à la détresse des bergers et de l'écosystème concerné, mais également de préparer le long terme, d'un point de vue sanitaire et plus encore structurel et économique.

Au moment où l'autonomie entre dans toutes les salles de réunion et nous engage à construire une nation moderne en Méditerranée, sauvegardant ainsi ce qui a façonné la civilisation des corses, quelles sont vos propositions, vos pistes d'action et votre rapport à l'Etat ?

Je vous remercie.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2023
RIUNIONE DI I 30 DI NUVEMBRE E DI
PRIMU DI DICEMBRE DI 2023

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 30 NOVEMBRE ET PREMIER
DECEMBRE 2023

2023 / 02/076

**REPONSE DE MONSIEUR DOMINIQUE LIVRELLI A LA QUESTION DEPOSEE LE GROUPE
AVANZEMU**

Objet : Fièvre catarrhale : et maintenant ?

Monsieur le Conseiller,

Avec les professionnels de la filière ovine et caprine et les syndicats, nous avons posé le constat de l'urgence de la situation sanitaire et économique de ces filières, déjà fragilisées par divers contextes et sur laquelle nous avons alerté l'Etat plusieurs fois déjà, non sans mettre en place nous-mêmes, à la CdC, des aides structurelles et conjoncturelles, mais également d'urgence.

Aujourd'hui, nous estimons que l'Etat ne prend pas sa part ni ses responsabilités face à l'épidémie de fièvre catarrhale qui sévit depuis le mois de septembre, avec des centaines de bêtes perdues, alors que la campagne laitière commence à peine.

Comme vous le rappelez, nous avons déposé le mercredi 15 novembre, en Préfecture, un document reprenant les revendications de la profession, afin qu'il soit transmis au ministre de l'Agriculture.

Ce document a été signé par tous les acteurs concernés (ILOCC, ODARC, GDS, GTV, CORSIA, Syndicat AOP Brocciu, Chambre d'Agricultures 2A et 2B, et Chambre Régionale d'Agriculture, syndicats agricoles). Il réclame notamment la prise en compte des frais de vaccination pour l'ensemble du cheptel mais également l'indemnisation des pertes pour les cheptels déjà touchés, une aide à la

reconstitution du cheptel, la prise en charge du suivi sanitaire et des veilles préventives ainsi qu'un plan de sauvegarde de la filière ovine et caprine de Corse.

Dix jours plus tard, nous n'avons aucune réponse de la part du gouvernement.

L'ODARC a fait savoir, dès le démarrage de cette épidémie, qu'il participerait à la prise en charge de la vaccination. Je l'ai encore rappelé au Préfet la semaine dernière, tout comme j'ai souligné l'urgence d'une réponse rapide de l'Etat en ce qui concerne l'indemnisation des troupeaux touchés.

Mardi, la filière a décidé de mettre en place une action collective pour sensibiliser la presse et l'opinion publique, avec un barrage filtrant à Vivariu. J'ai soutenu publiquement cette action et, avec le Président de l'Exécutif, nous avons rencontré les acteurs de la filière ovine, les syndicats agricoles et les chambres d'agriculture avant de les accompagner chez Monsieur le Préfet de Haute-Corse.

Les réponses de l'Etat n'ont pas été à la hauteur, je le redis, ni des attentes, ni des enjeux. En effet, l'Etat doit répondre présent dans l'accompagnement de cette crise sanitaire et ses conséquences sur les élevages, conséquences dues, faut-il le rappeler, à l'introduction d'un nouveau sérotype présent sur le continent mais pour lequel la Corse était encore indemne jusqu'en septembre.

De plus, il semblerait, au regard de la réponse du gouvernement au Sénateur Panunzi lors d'une séance de la chambre haute que de nouveaux sérotypes circulent.

Si cette information est confirmée cela apporterait une difficulté supplémentaire à la gestion de cette crise, car les vaccins actuels ne couvrent que les sérotypes 4 et 8. Enfin, l'apprendre au détour d'une question au Sénat alors que nous échangeons quasi quotidiennement avec les services de l'Etat, démontre le manque de transparence dans la gestion de cette crise, mais également dans la gestion du sanitaire en Corse.

C'est pourquoi il est impératif que nous améliorions nos compétences en la matière en élargissant le pôle de recherche agronomique de l'ODARC à Altiani, en y intégrant une dimension en partenariat avec les professionnels INRAE, Université, et l'Institut d'élevage.

Par ailleurs, je vous informe qu'un volet sanitaire sera bien intégré au projet agricole en lien avec le processus d'autonomie, car nous le voyons à chaque nouvelle crise et au-delà du caractère régalien que revêt cette compétence, il n'est plus possible de continuer ainsi en étant ni protégés, ni informés, ni même considérés.

Une nouvelle réunion se tient ce jeudi matin avec la DRAAF, l'ODARC et les professionnels. Nous espérons des propositions concrètes de la part de l'Etat notamment sur la prise en charge de la vaccination et l'indemnisation des éleveurs impactés. La survie de certaines exploitations en dépend et au-delà, la survie même de la culture agro-pastorale de la Corse !

Ces filières sont incontournables de notre agriculture, de notre politique agricole, de notre avenir. Nous ne les abandonnerons pas !

A ringraziavvi !

2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI U 30 DI NUVEMBRE

2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2023
RÉUNION DU 30 NOVEMBRE

N° 2023/O2/078

Question orale déposée par Mme Marie-Claude BRANCA
Au nom du groupe « Core in Fronte »

UGHJETTU : **À QUANDU UNA VERA RIFLESSIONI E PULITICA PA**
****L'AGRICOLTURA E L'ADDEVU IN CORSICA ?****

Sgiò cunsiglieri esecutivu in carica di u sviluppu di l'agricultura,

Eccuci quì, una volta di più pà una dumanda annant' à l'agricultura è più particularmenti annant' à l'addevu è u pasturisimu.

D'aprili di u 2023, v'aviamu dumandatu di metta in opara una vera riflissioni annant' à l'addevu incù tutti l'agenzi è uffizi di a Cullittività è tutti l'attori di a filiera di l'addevu, chì si ni mori pianu pianu pà rimetta l'agricultura è l'addevu à u centru di a noscia suciità. Aviatu fattu a lista di l'aiuti ma ùn aviatu micca viramenti rispostu à a noscia dumanda.

7 mesa dopu, a filiera di l'addevu hè di più in più priculu. A frebba catarrali faci un scumpientu è s'aghjusta à i prublemi di l'aumentu di i prezza, di a sicchina, ò a sparizioni di i tarri agriculi.

Ùn si pò aspittà di più pà travaddà viramenti annant' à a salvezza è u sviluppu di l'agricultura.

U nosciu scopu ùn hè micca di fà una dumanda annant' à l'agricultura è l'addevu, ogni mesi, è d'aspittà una risposta incù belli infrasati è una lista d'aiuti d'urgenza.

Ùn avemu micca bisognu di chjachjari ma di decisioni cuncreti è curaghjosi pà a salvezza di a noscia agricultura.

Vi dumandemu dunqua, una volta di più, quandu aveti da metta in opara una vera riflissioni pà difenda u rolu è a piazza di l'agricultura è l'addevu in a Corsica d'oghji?

Vi ringraziemu.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2023
RIUNIONE DI I 30 DI NUVEMBRE E DI
PRIMU DI DICEMBRE DI 2023

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 30 NOVEMBRE ET PREMIER
DECEMBRE 2023

2023 / 02/078

**REPONSE DE MONSIEUR DOMINIQUE LIVRELLI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME
MARIE-CLAUDE BRANCA AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE**

Objet : A quandu una vera riflessioni è pulitica pa l'agricultura è l'addevu in Corsica ?

Madama a Cunsigliera, cara Marie- Claude,

Sò d'accusentu cù voi, chì eiu ùn sò tantu avverzu à e frase longue è à i longhi discorsi ch'ùn ghjovanu à nunda.

Ùn appiate penseri, e vostre dumande ùn mi diranghjanu manc'appena chì l'agricultura è soprattuttu l'allevu in più d'esse u mo mistieru, ghjè una passione !

Parlate d'una vera riflessioni pè rimette l'agricultura è l'allevu à u centru di a sucetà, sappiate chì stu travagliu ghjè u mo scopu principale dapoi a mo presa di funzione.

À ce sujet, l'ODARC travaille à la conception du volet corse du prochain PSN et de ses objectifs qui seront appliqués dès le 1er trimestre 2024.

Ce document stratégique définit les orientations politiques portées par l'ODARC en concertation avec les acteurs du monde agricole, avec des choix concrets et des taux d'intervention au plus haut des possibilités règlementaires offertes par le FEADER pour :

- la filière laitière et les petites exploitations maraîchères dans le cadre de l'autonomie alimentaire,

- la structuration des exploitations d'élevage avec un taux bonifié pour les clôtures,
- l'amélioration de l'autonomie alimentaire des exploitations grâce à des AAP pour les cultures protéiques,
- le soutien pour l'entretien et la rénovation de l'arboriculture traditionnelle.

Cette liste non exhaustive peut vous apparaître comme un catalogue de mesures, cependant elles reflètent bien notre ambition qui est de nous orienter vers une agriculture de production, vertueuse, raisonnée, concrète et ambitieuse.

L'objectif de ces orientations politiques est de soutenir les exploitations existantes afin de les rendre compétitives et de permettre aux JA de s'installer avec des exploitations pérennes et génératrices de valeurs ajoutées.

L'ODARC travaille également dans le cadre du volet agricole du processus d'autonomie. Des thématiques ont été définies en Conseil d'Administration de l'Office et des concertations vont être lancées très prochainement afin d'être en capacité de faire remonter un projet partagé et ambitieux en début d'année où les filières d'élevage auront bien évidemment toute leur place.

A ce titre, vous serez sollicités, au même titre que les autres groupes de l'Assemblée de Corse, afin de contribuer à son élaboration.

Cumu a puvete custatà ùn semi ne pè i chjachjari, ne mancu pè i discorsi vioti, noi semu pè i fatti.

A ringraziavvi !

2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI U 30 DI NUVEMBRE

2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2023
RÉUNION DU 30 NOVEMBRE

N° 2023/O2/074

Question orale déposée par M. Georges MELA
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse »

**OBJET : CREATION D'UN RESEAU DE MOUILLAGES ORGANISES POUR LA
GRANDE PLAISANCE**

Monsieur le Président,

En adoptant le PADDUC le 2 octobre 2015, l'Assemblée de Corse validait le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) qui préconise les mouillages à haut niveau de services dédiés à la Grande Plaisance.

Le document considère que « les conditions d'accueil de ces unités sont contraignantes, notamment au niveau de la taille des bateaux accueillis et des modes de fonctionnement et de gestion de ces unités » et estime qu'en « dehors des ports, le potentiel de développement de ce type de mouillage est significatif. Il peut s'avérer être [je cite] une alternative séduisante à des investissements lourds de réaménagements des ports, notamment de leur tirant d'eau et permettre ainsi de capter le marché croissant de la grande plaisance. Le principe pourra être de mailler progressivement la Corse d'un réseau de mouillages à haut niveau de services dédiés à la grande plaisance. »

L'idée est donc de créer sur le littoral corse un réseau de mouillages organisés pour l'accueil des navires de grande plaisance dont chacun connaît l'impact des retombées économiques en période d'affluence pour la Corse où l'on évalue à plus de 600 fournisseurs, entreprises ou artisans de tous secteurs confondus travaillant directement avec la grande plaisance et quelques milliers indirectement.

La moitié de la flotte mondiale évolue en Méditerranée et un tiers entre la France, l'Italie et l'Espagne. Environ 1 000 yachts de plus de 30 mètres font escale tous les ans en Corse où ils séjournent en moyenne 10 jours pendant lesquels 2 nuits sur 3 se passent au mouillage forain.

Le nombre et le tonnage des navires augmentant d'année en année, les ancrages et les chaînes de mouillages sont de plus en plus importantes et génèrent des dégâts considérables sur les milieux sous-marins.

Il s'agirait donc de structurer un réseau régional composé de sites de mouillages organisés dédiés aux grands yachts et aux « petits » paquebots avec deux niveaux de gestion :

- Au plan régional, par la création d'une structure unique de gestion regroupant les pouvoirs publics et des acteurs privés issus de la filière des services portuaires aux navires de commerce, de grande plaisance et de croisière. Elle serait chargée du développement et de l'administration du réseau, de la promotion de l'offre, de sa commercialisation et de la gestion des réservations.
- Au plan local, en mobilisant les ressources nécessaires dans des partenariats public/privé (opérateurs portuaire, agents maritimes, sociétés de pilotage, compagnies de lamanage, etc.) pour garantir un accueil de qualité, en collaboration avec les ports de plaisance, les ports de commerce, les gestionnaires des aires marines protégées et les socioprofessionnels de l'industrie nautique et maritime.

Les choix techniques pourraient se faire au cas par cas sur les sites retenus, en tenant compte de la taille des navires acceptés ; des contraintes bathymétriques, longueur du mouillage en fonction de la hauteur d'eau et influence sur le cercle d'évitage, des contraintes de qualité des sols, nature, substrat, stabilité et de l'impact sur le type d'ancrage et sa tenue, etc.

Ma question consiste, Monsieur le Président, à vous demander la position de la Collectivité sur ces mouillages organisés pour la grande plaisance et sur cette structuration. Un COPIL sous l'égide de la CCI - regroupant les services de l'État et de la CdC, l'Union des Ports de Plaisance, les professionnels de la plaisance et de la pêche - permettrait de mettre tout le monde autour de la table. Y souscrivez-vous ?

Je vous remercie.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2023
RIUNIONE DI I 30 DI NUVEMBRE E DI
PRIMU DI DICEMBRE DI 2023

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 30 NOVEMBRE ET PREMIER
DECEMBRE 2023

2023 / 02/074

**REPONSE DE MADAME ANGELE BASTIANI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR
GEORGES MELA AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

Objet : Création d'un réseau de mouillages organisés pour la Grande Plaisance

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question qui fait écho à plusieurs perspectives, notamment, environnementale et économique, dans une démarche globale d'aménagement et de gestion des usages de notre littoral.

Je souhaite donc apporter des éléments qui répondent le plus largement possible, à votre interrogation afin d'objectiver la position de la Collectivité de Corse sur le mouillage organisé.

Problématique transversale, le mouillage organisé appelle, vous avez raison, une dynamique, au niveau du bloc territorial :
- À travers les orientations du PADDUC qui pourront évoluer dans le cadre du processus de révision, l'expertise écologique et environnementale de l'OEC, notamment par le biais des gestionnaires d'Aires Marines Protégées et les dispositions financières proposées par le règlement des aides de l'ATC.

Aussi, c'est bien dans cet état d'esprit collaboratif qu'un comité de pilotage public / privé a été créé par arrêté du président du Conseil Exécutif en date du 10 mai 2017.

Ce COPIL du « Réseau corse de bouée d'accueil dédiées à la grande plaisance » est composé, pour la Collectivité de Corse, du Président du Conseil exécutif, des présidents et présidentes de l'ADEC, ATC, OEC, AUE, accompagnés de leurs services techniques.

L'élargissement de la composition de ce comité peut, bien évidemment, être envisagé.

Ainsi, pour la Collectivité de Corse, l'enjeu consiste à s'inscrire dans une stratégie de protection de la biodiversité, incluant les standards les plus hauts du droit français, européen et international en la matière, tout en accompagnant, de manière raisonnée et équilibrée, la filière du nautisme.

Ainsi, au plan local et au cas par cas, en fonction des projets, il conviendra d'être particulièrement attentif, à la fois :

- aux enjeux écologiques (nature des fonds et colonne d'eau...), à la proximité des sites d'intérêt majeur, tout particulièrement dans le périmètre d'une réserve naturelle ;
- à la pertinence économique afin de répondre aux perspectives attendues par les activités nautiques.

Cette double perspective compose le socle de nos réflexions et de nos engagements pour accompagner notre île sur la voie du développement durable et de la transition écologique.

Pour conclure, Monsieur le Conseiller, je vous confirme que la Collectivité de Corse, fidèle à ses principes de concertation objective, est prête à échanger avec les acteurs concernés sur l'ensemble de ces paramètres, et ainsi, je l'espère, construire un modèle à la hauteur des enjeux pour la Corse, de sa richesse et de son littoral unique.

Je vous remercie.

2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI U 30 DI NUVEMBRE

2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2023
RÉUNION DU 30 NOVEMBRE

N° 2023/O2/077

Question orale déposée par M. Saveriu LUCIANI
Au nom du groupe « Avanzemu »

UGHJETTU : 2023 : ASPETTENDU U CPER, U CORSU A SICUTERA ?

Sgiò Presidente di l'Esecutivu,

Ognitantu pigliemu à parlà di gestione di u cartulare linguisticu. Di falla un'antra volta mancu ùn mi dispiace chì tantu ùn si vede tant'affari, s'elle ùn sò convenzione classiche indiate unepochi d'anni fà o sustegnu à operate associative, vogliu vene à dì ch'ella campichjehja a lingua nant'à l'acquisti vechji.

Fattu si stà chì dipoi dui anni l'iniziative vostre sentenu u pocu.

Tempu di grilli piuttosto chè tempu di capretti diceranu certi.

Ricurdatevi quantunque : V'aviamu dumandate in quell'epica duve n'erate di u CPER 2021-2027. À mumenti entrimu in u 2024 è s'aspetta sempre l'abboccu...

À chì ne simu inquant'à u bilanciu sciffratu di l'effettivi sculari di a rientrata, l'analisi, piani di furmazione è a valutazione di a pulitica indiate, a messa in anda di misure relative à l'inchiesta sociologica di u 2020, un segnu di a vulintà pruclamata, per u più nant'à e rete suciale, d'accimà l'ogettivi sucetali, da curegge per indettu a calata di a trasmissione famigliale o sippuru palisà e mancanze tremende d'un sistema educativu chì strazia à amparà è à sparghje a nostra lingua ? Chì sò diventati a maiò parte di i premii, per indettu in literatura ?

Ma à chì ne simu di a presentazione di stu pianu strategicu è di sta convenzione nova nant'à a lingua per indettu ?

Intantu mi sia cuncessu un passu in daretu per ricurdavvi dinò ch'ellu s'aspetta omancu l'organizzazione d'un CAT è forse, di tantu in tantu, forse un puntu d'infurmazione

cum'ella si faccia in quell'epica vicina. O l'affari vanu bè, o macaru si passa qualcosa, cum'ella a dicia qualchissia in campagna elettorale...

Nunda, è s'e mi sbagliu - fuss'ella puru - in casu fatemi capace.

Ùn steremu à allistinà l'assai di ciò ch'ellu ùn si face. Sappiate quantunque chì l'attesa pare à tutti più chè longa è sopr'à tuttu dannifica assai per l'Avvene ; moltu più chì l'urgenza chere risposte fattive è subbitagne.

900 ghjorni di mandatura nova è 14 mesi dopu avè avviatu l'assu d'un pianu cusì dettu strategicu, puntellatu di quandu in quandu da cummissione di travagliu : fatta fine, oghje chì ghjè oghje, assai fume è pocu arrostu...

U tempu corre è ùn aspetta è più peghju chè cusì, u tempu d'avà v'è in furia è ci mena in capu à a scumpassunata. Ùn basta più à di è turnà à ripete sempre chì quella di a lingua, fundame maestru di a nostra lotta d'emancipazione nazionale, ferma una primura maiò.

Intantu, s'ella impreme di ricurdà à tutti a impurtanza di a piazza di a lingua in li niguziati di l'autunomia, aldilà di stu frattempu, hè ch'ella ci hè quì necessità di sparte a suparagnità educativa in materia di difesa di a lingua, d'adattamento di i prugrama è in gestione cullabburativa di i persunali insignanti, cù a primura maiò di a so cursufunizazione, sapendusi a difficultà maiò di dispone di a risorsa umana in ssa materia, in cunsunenza cù l'indiatura stampata in l'articulu 3 di a deliberazione di u 5 di lugliu scorsu.

Eccu. Taglieremu arrochju ch'ùn ci bisognu à andà per tante strade o sippuru di spiegà o specificà l'evidenze, di pettu à a sfida di riacquistà sta lingua è u sale di a vita di stu populu...

Innò, solu sta dumanda :

O sgiò Presidente, voi chì site u consiglieru incaricatu di a strategia linguistica à prò d'una sucetà biplurilingua, chì cuntate di fà è di prupone à cort'andà per turnà à mette a lingua nant'à tamanta strada ?

Vi ringraziu.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2023
RIUNIONE DI I 30 DI NUVEMBRE E DI
PRIMU DI DICEMBRE DI 2023

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 30 NOVEMBRE ET PREMIER
DECEMBRE 2023

2023 / 02/077

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A LA QUESTION DEPOSEE
PAR MONSIEUR SAVERIU LUCIANI AU NOM DU GROUPE AVANZEMU**

Objet : 2023 : aspettendu u CPER, u corsu a sicutera ?

Sgiò Cunsiglieru, vi ringraziu.

Circaraghju à risponde, ben ch'ùn sia micca sicura ch'ella ùn conti di più per voi a vostra quistione chè a mo risposta. Hè sempre appena u casu.

Di modu generale, in 3 simane ete dettu trè volte pubblicamente chì u Cunsigliu esecutivu è a magiurità eranu incumpetenti. L'ete detta una prima volta di modu generale, una seconda volta pè l'affare di l'aeriu è una terza volta ...pè a lingua.

Eiu ùn aghju micca da fà pulemica cun voi. U cartulare di a lingua u cunniscite bè, chì site statu incaricatu durante 6 anni di sta quistione strategica.

È sò un pocu surpresu di a tunalità generale, al di là di e nostre difficoltà pulitiche, a tunalità di a vostra quistione, postu ch'è no simu attualmente in u mantenimentu è a cuntinuità di a pulitica iniziata in u 2015, di modu cullettivu, è erate, in modu cullettivu, incaricatu di mettela in ballu è tandu vi convenia bè è più chè bè.

Dunque, simu attempu in u mantenimentu è in u rinforzu. U rinforzu, ch'ella sia annant'à u fondu o nant'à i sciffri. Dunque ùn capiscu micca troppu, o capiscu troppu bè, a vostra stizza.

Circaraghju à risponde di manera appaciata, perchè pensu chì, cum'è pè u restu, a lingua hà bisognu di pace è di ricircà ciò chì ci pò fà viaghjà inseme è micca ciò chì ci pò spiccà.

Nantu à l'affare di u CPER, a sapete, ùn aghju micca da fà a storia di u CPER nè di e rilazione cù u Statu, ma vogliu paragonà quantunque ciò chì si passava nanzu è ciò chì s'hà da passà ind'u novu CPER. Aviamu cuminciatu u niguziatu à tempu vostru, aghju circatu à mantene, cun l'astri, è à allargà. Ind'è u CPER di prima, eramu à 17 milioni d'eurò pè a lingua corsa è ind'è quellu novu ch'è da vene avà cù u niguziatu, emu da passà à 31 milioni. Dunque, una crescita da 17 à 31.

Què hè u primu affare.

Secondu affare, u sforzu maiò di 'ssa crescita ùn hè da a parte di u Statu, hè fattu da a Cullettività di Corsica. A regula di basa, a sapete, in u Cuntrattu di Pianu trà u Statu è e Regione (quì ramentu chì ghjè un attrazzu generale chì si mette in piazza in tutte e regione è ci n'hè unepoche ancu in Francia ch'ùn anu ancu signatu), ghjè un finanziamentu à paru. In u duminiu di a lingua corsa simu à 63 di a parte di a Cullettività è pè 37 di u Statu. Dunque ghjè, attempu, una crescita glubale, vulsuta da a nostra parte, imposta in u quattru di u niguziatu è finanziata cù i nostri soldi.

Ùn voltu micca nantu à u fondu, u cunniscite : sustegnu à l'immersione, sustegnu à a piazza di u corsu inde l'insignamentu, e convenzione cun tutti l'attori, i media è u restu.

Per ciò chì tocca à a valutazione di a nostra pulitica, a sapete bè ch'ella hè difficile d'ottene i sciffri di u Retturatu, l'avete ramintata, aviamu vistu u Rettore è i ministri è diciamu ch'ùn eramu d'accordu cù i so sciffri è ch'è no vuliamu cuntrastà nantu à u ritornu nantu à investimentu inde u settore di a lingua corsa inde u sistema educativu. Emu mandatu, hè vera, in u 2021, una convenzione da zifrà incù u Retturatu, da mette in ballu una metudulugia nantu à u cunfrontu nantu à i sciffri. Ùn hè micca stata zifrata, l'aghju ramintata à u Rettore è face parte di u nostru niguziatu attuale.

Attualmente, ùn hè micca solu l'affare di u CPER, ùn hè micca l'affare di u Raportu d'orientazione. Sapete quantunque chì u Raportu d'orientazione hà permessu di sbuccà nantu à riunione cun tutti l'attori di terrenu, cù a partecipazione di e cummissione, tutte e cummissione chì anu travagliatu nantu à u fondu, chì anu permessu di riattualizà a nostra visione di a piazza di a lingua, per sbuccà nantu à una vera pulitica linguistica è issu travagliu glubale ch'è statu fattu, iniziatu in u 2015, cunfruntatu à l'upposizione di u Statu durante annate è annate, a sapete, oghje hà vucazione, prima, à sbuccà in i mesi à vene nantu à un dibattiru, dopu à u raportu d'orientazione un dibattitu cun pruposte, è tinaraghju contu di quelle di l'attori di terrenu.

Avete dettu nanzu : « assai fume è pocu arrostu ». Per cuntinuà nantu à a cucina, casca cum'è u furmagliu nantu à e lasagne 'ssu raportu à vene, perchè emu avà a pussibilità, spergu, cù u pruceddu nantu à l'autunumia, di sbuccà nantu à un statutu di a lingua corsa chì sia per noi quellu di a cuufficialità, chì sia quellu di una vera pulitica linguistica inde tutti i duminii. Emu avutu (ne parleremu dopu) una riunione chì mi si pare assai custruttiva, di a Cummissione di i presidenti, nantu à l'armunizazione di e nostre pusizione.

Dunque ùn simu micca suddisfatti di l'acquisti, per oghje, ma circhemu è pensemu chì, nantu à què ommancu è forse, spergu, ancu nantu à u restu, nantu à i scopi, nantu à l'andatura, nantu à a vulintà di mette à u core di e nostre primure, a lingua corsa chì face populu, nazione è paese per quelli chì sò nati quì è quelli chì ci ghjunghjenu, pensu ch'è no seremu d'accordu è pensu ch'è no pudaremu benefizià di e vostre cumpetenze è di a vostra vulintà in u quattru di i nostri travagli à vene. »

2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI U 30 DI NUVEMBRE

2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2023
RÉUNION DU 30 NOVEMBRE

N° 2023/O2/080

Question orale déposée par Mme Véronique PIETRI
Au nom du groupe « Core in Fronte »

**OBJET : POUR LES FAMILLES DES VICTIMES, EXIGEONS LA VERITE SUR LA
CATASTROPHE DE LA CARAVELLE AJACCIO-NICE**

Il y a quelques semaines, Mathieu PAOLI, le président de l'association des familles des victimes de la Caravelle Ajaccio-Nice, écrivait pour la 9^e fois au président de la République pour que toute la lumière soit faite sur cette tragédie, survenue il y a 55 ans.

Le 11 septembre 1968, la Caravelle Ajaccio-Nice s'est abîmée en mer, dans des conditions jamais élucidées, faisant 95 victimes.

Depuis cette date, chacun avait relevé la proximité du lieu de cet accident avec l'île du Levant où se trouve le Centre d'Essais de lancements de missiles Méditerranée et la présence, ce jour-là, d'une frégate « Le Suffren » d'où serait parti un missile quelques minutes avant le crash de la Caravelle.

À ce jour, nul n'a été convaincu par la conclusion de la commission d'enquête de l'époque, sur les circonstances et causes de l'accident, qui avait déclaré que l'accident était dû à un incendie survenu à l'arrière de la cabine, sans plus de précisions.

La décision du procureur de la République française, le 21 mars 2018, de rouvrir l'enquête judiciaire pour dissimulation de documents et recels de preuves nous conforte dans l'idée qu'il y a eu à un moment donné volonté de dissimuler certains faits.

En effet, la classification « Secret Défense » de ce dossier implique qu'il contient des informations concernant la sécurité nationale française.

Le président de la République, lui-même, s'est engagé à permettre aux familles concernées d'avoir accès à toutes les archives, y compris celles relevant du Secret Défense.

Or, même si, selon le ministère des Armées, plus aucun document relatif à cette affaire n'est classifié, le dossier de la Caravelle Ajaccio-Nice reste empreint de points obscurs.

Aujourd'hui, de nouveaux témoignages corroborant la thèse du missile ont été apportés il y a quelques semaines.

À ce titre :

- Parce que ce dossier est important, que sa clarification est fondamentale, et qu'il doit impérativement trouver place dans le « dialogue » instauré entre la Collectivité de Corse et le Gouvernement français ;
- Parce que nous nous devons tous d'accompagner, plus que jamais, l'association des familles de victimes dans sa quête pour la vérité et la reconnaissance des faits afin de pouvoir enfin être en paix et avoir droit à un juste deuil ;
- Parce que le rôle et la place stratégique de l'armée française et de ses bases, en Méditerranée et en Corse, peut de nouveau soulever de nombreuses interrogations en termes de sécurité et de risques pour les populations civiles et le domaine des transports.

Nous vous posons la question suivante :

Comptez-vous demander au Gouvernement français que toute la lumière soit, enfin, faite sur les conditions de l'explosion de la Caravelle Ajaccio-Nice, qui relève de la réparation humaine et historique ?

Je vous remercie.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2023
RIUNIONE DI I 30 DI NUVEMBRE E DI
PRIMU DI DICEMBRE DI 2023

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 30 NOVEMBRE ET PREMIER
DECEMBRE 2023

2023 / 02/080

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A LA QUESTION DEPOSEE
PAR MADAME VERONIQUE PIETRI AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE**

Objet : Pour les familles des victimes, exigeons la vérité sur la catastrophe de la caravelle Aiacciu-Nice

Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour votre question,

Je rappelle que la quête de vérité et de justice dans l'affaire de la Caravelle Aiacciu- Nice qui s'est écrasée en mer le 11 septembre 1968, est portée à titre principal avec courage, constance et détermination par Mathieu Paoli et son frère ainsi que les victimes, toutes décédées lors de ce crash. Je rends hommage bien sûr à cet engagement qui nous émeut forcément parce que le temps passe - plus d'un demi-siècle -...

Parce que celles et ceux qui portaient cette exigence de vérité à titre principal étaient hier des enfants, ou de tous jeunes gens et sont aujourd'hui des personnes âgées, je leur adresse bien sûr, en notre nom à tous, l'expression de notre solidarité.

Ce combat a été porté à titre principal par celles et ceux qui étaient directement concernés. Il a également été accompagné, soutenu et relayé par l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif à l'unanimité.

Je rappelle que, sitôt élu en décembre 2015, j'ai tenu à ce que le Conseil exécutif soit systématiquement présent à l'ensemble des manifestations publiques et notamment à l'ensemble des commémorations, à l'occasion des anniversaires de la tragédie.

Parallèlement à cela, je tiens aussi à rappeler que dès le 7 septembre 2016, pour relayer une demande qui m'avait été directement adressé par l'association des victimes et de leurs ayant-droit, j'ai écrit au chef de l'État, Emmanuel Macron, pour lui demander effectivement la levée du secret défense et la communication de l'ensemble des pièces. De la même façon, un an plus tard, nous avons écrit un courrier commun avec le président de l'Assemblée de Corse de l'époque, le maire de Nice et le président de la Région Sud PACA pour renouveler cette demande.

Nous continuons à demander justice et vérité. Disons les choses clairement : je pense que ces personnes n'ont aucun doute sérieux sur le fait générateur du crash, il semble évident à la lecture des dernières pièces qui ont été versées au dossier d'instruction, et compte-tenu de la ténacité et la pugnacité des victimes, parties civiles et de leurs avocats, et grâce aussi, je pense à la loyauté du magistrat instructeur. Je pense qu'il est évident pour tout le monde que c'est bien un missile qui a causé le crash de la Caravelle, et donc la mort d'une centaine de passagers.

Le problème, c'est qu'il faut qu'aujourd'hui le droit et la vérité officielle rejoignent la vérité tout court ; mais comment y parvenir ? Il faut que dans le périmètre de la reconstruction d'une relation de confiance entre l'État et la Corse, la vérité soit officiellement reconnue, je ne sais pas si cela sera possible par une décision de justice. Il appartiendra aux avocats qui défendent les intérêts des parties civiles d'y veiller et de le dire, mais indépendamment de ce que pourrait dire la Justice, il est clair que nous devons créer les conditions politiques pour qu'il y ait une reconnaissance au plus haut niveau de l'État de cette responsabilité.

Je termine en disant que les familles des victimes ont toujours dit que pour elles, ce n'était pas une question d'indemnisation ou de réparation matérielle du préjudice subi, mais une question de reconnaissance de la vérité dans cette quête de vérité et de justice.

Nous avons été et nous continuerons à être à leurs côtés.

Je vous remercie.

2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI U 30 DI NUVEMBRE

2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2023
RÉUNION DU 30 NOVEMBRE

N° 2023/O2/073

Question orale déposée par Mme Christelle COMBETTE
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse »

OBJET : TRAVAUX DE REFECTION DE LA CATHEDRALE D'AJACCIO

Monsieur le Président,

Notre Dame de l'Assomption est la seule Cathédrale de France à ne pas être gérée par l'État puisque depuis l'entrée en vigueur de la loi du 22 janvier 2022, elle fait partie intégrante du patrimoine de la Collectivité de Corse.

C'est en quelque sorte la vitrine de la foi insulaire, mais aussi de l'aptitude d'une collectivité d'envergure régionale à conserver et à rénover son capital culturel.

L'Église de Corse a été honorée le 30 septembre dernier par l'élévation à la dignité cardinalice de son évêque, Monseigneur Bustillo. Bon nombre d'élus de cet hémicycle ont fait le déplacement à Rome pour participer à cet évènement inédit.

Je vous sais conscient de l'enjeu lié à la réhabilitation de la Cathédrale d'Ajaccio.

Dans un tel édifice, les travaux ne sont jamais finis et sont constants. Depuis 2002, des travaux importants ont été réalisés, je pense au toit notamment, à la réfection des cloches, à la mise en accessibilité, à la sécurisation des accès, etc...

En début d'année, 10 millions d'euros ont été actés et sont prévus en autorisations de programme dans le budget de la CdC. Une somme importante destinée à la réfection d'ensemble de la bâtisse, à la restauration des œuvres et des vitraux, à l'éclairage, l'installation électrique, etc...

Il y a des actions qui pressent plus que d'autres. J'en veux pour preuve les besoins impérieux liés à l'éclairage intérieur de la Cathédrale qui ne peuvent pas attendre des mois ou années.

Dans votre prévisionnel, il est envisagé de déposer les formalités liées aux autorisations d'urbanisme au 2^{ème} trimestre 2024 et de lancer les marchés pour qu'ils débutent en 2025, soit encore dix-huit mois.

Ma requête est simple, Monsieur le Président. Sans modifier le prévisionnel financier ni le calendrier de réalisation établi sur 8 années qui font consensus, serait-il possible de distinguer assez rapidement, en semaines, les travaux d'urgence de ceux de restauration classique avec l'objectif de prioriser et de commencer ceux qui pressent. Ce que je vous demande n'est ni plus ni moins qu'une action de hiérarchisation des opérations de réhabilitation pour laquelle la Collectivité devra nécessairement se rapprocher de l'Évêché et des hommes d'église qui y officient au quotidien.

Je vous remercie.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2023
RIUNIONE DI I 30 DI NUVEMBRE E DI
PRIMU DI DICEMBRE DI 2023

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 30 NOVEMBRE ET PREMIER
DECEMBRE 2023

2023 / 02/073

**REPONSE DE MADAME ANTONIA LUCIANI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME
CHRISTELLE COMBETTE AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

Objet : Travaux de réfection de la cathédrale d’Ajaccio

Madame la conseillère,

Je vous remercie pour votre question. Vous le savez, la cathédrale d’Ajaccio est propriété de la Collectivité de Corse depuis la loi du 22 janvier 2002. Elle avait fait l’objet entre les années 1990 et le début des années 2000 d’importantes campagnes de travaux qui ont vu réaliser une consolidation importante de l’édifice, puis la restauration de ses toitures et de ses façades.

Entre 2009 et 2011, des travaux prioritaires de mise en sécurité du bâtiment ont été réalisés pour lever rapidement l’avis défavorable de la commission de sécurité, imposant de remettre en état et compartimenter les locaux annexes.

L’achèvement de ces travaux a permis de mettre l’édifice en conformité pour l’accueil du public dans les locaux annexes, mais des difficultés sont toujours rencontrées au quotidien.

Du fait de sa valeur patrimoniale, le caractère exceptionnel lié à sa situation en termes de propriété (seule cathédrale n’appartenant pas à l’Etat) et l’ampleur de l’opération, la restauration de la

Cathédrale Santa Maria Assunta d'Aiacciu est l'un des plus importants projets patrimoniaux actuellement menés en Corse.

Afin de concrétiser ce grand projet, la mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration générale du monument a été confiée à un groupement d'un très haut niveau de compétences dirigé par l'architecte en chef des monuments historiques, Pierre-Antoine Gatier.

La mission confiée à l'équipe de maîtrise d'œuvre a pour objet d'achever la restauration et l'aménagement intérieur de la Cathédrale. Ce projet sera phasé en trois grandes étapes qui se dérouleront sur les huit prochaines années :

- Etape n°1 : la réalisation de l'étude de diagnostic incluant toutes les études techniques investigations et recherches nécessaires à l'établissement d'un bilan complet et exhaustif des désordres afin d'établir un projet complet et raisonné de restauration et aménagement de l'édifice. Cette première étape est en cours depuis le mois d'avril 2023. Sa restitution est prévue en avril 2024.

Cette première étape est un préalable indispensable pour la connaissance de l'édifice. Une étape clé, déterminante, qui sera le point de départ du projet de conservation et de valorisation de la cathédrale d'Aiacciu.

- Etape n°2 : L'assainissement des maçonneries et la restauration du clos et couvert (façades et toitures).
- Etape 3 : L'achèvement de la restauration de l'édifice.

Cette dernière étape, la plus importante, se déroulera sur une durée de deux à trois ans après l'achèvement de la 2ème étape.

Parallèlement à ces interventions lourdes sur le bâtiment, des actions ponctuelles mais définies comme prioritaires et ne pouvant attendre la mise en œuvre de la restauration générale ont été anticipées, hiérarchisées et engagées depuis 2021, parmi lesquelles la restauration de la Madunuccia, la remise en état du système de sonnerie des cloches, la restauration des lustres, la restauration de l'orfèvrerie, des interventions sur l'orgue, la mise en sécurité extérieure de l'édifice et la résolution d'entrées d'eau depuis les toitures.

De plus, chaque année, nous affectons un budget dédié aux travaux urgents de manière à pouvoir pallier les imprévus inhérents aux édifices patrimoniaux et à garantir la meilleure réactivité en termes de réalisation d'interventions.

Au-delà d'une réponse aux enjeux architecturaux, patrimoniaux, techniques et réglementaires, la nécessité de maintenir le culte et les autres activités de la cathédrale dans les meilleures conditions pendant l'opération est fondamentale.

Aussi, il est indispensable pour la Collectivité de Corse, propriétaire de l'édifice, de demeurer à l'écoute du clergé et de l'évêché. A ce titre, des réunions sont régulièrement organisées avec l'affectataire afin de le tenir informé de l'avancement du projet et de recueillir ses besoins en matière de fonctionnement de l'édifice. Suite à ces différentes entrevues, des interventions prioritaires ont été définies :

- L'amélioration de l'éclairage de la nef. Dix projecteurs à led seront installés sur les corniches hautes, en décembre,

- Le remplacement des chaises actuelles par des bancs neufs. Ces chaises, en mauvais état, posent objectivement un problème en termes de sécurité et de fonctionnalité.
- La réfection partielle des soubassements très dégradés dans l'angle Nord-Est du transept où sera exposée la statue de la Madunuccia.

D'autres interventions ont été évoquées à moyen terme ; cette opération globale de 10M d'euros est pour nous un montant à la fois très important et nous montre l'ensemble des moyens qui sont donnés par la CdC pour faire en sorte que la cathédrale puisse être dans un état conforme à ce qu'on peut attendre d'une cathédrale de cette nature.

Le Conseil Exécutif de Corse a pleinement conscience du contexte et des enjeux de ce grand projet.

Il sait ainsi qu'aux enjeux scientifiques, techniques et fonctionnels, s'ajoutent d'importants enjeux de communication et d'information. Ainsi, un point d'honneur est mis à valoriser auprès du plus grand nombre le projet de restauration à toutes les étapes des études et du chantier. Pour cela, une mission de communication et d'information à l'attention du public et des usagers a été ajoutée aux missions d'étude et de suivi des travaux ce qui permettra une meilleure acceptation et prise en compte de la réussite de cette restauration.

Je vous remercie.

2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI U 30 DI NUVEMBRE

2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2023
RÉUNION DU 30 NOVEMBRE

N° 2023/O2/075

Question orale déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse »

OBJET : TRANSFERT D'ŒUVRES CORSES DANS LES MUSEES
INSULAIRES.

Monsieur le Président,

Vous connaissez mon attachement au fait culturel et à l'importance du maillage des musées en milieu rural pour assurer un égal accès à l'histoire et à la connaissance de notre territoire.

Dans une région à forte identité comme la Corse, la culture, l'histoire, le patrimoine sont des marqueurs importants qui unissent le passé au présent pour mieux se projeter dans l'avenir.

Depuis plusieurs années, sous l'impulsion des anciens départements et de la Collectivité de Corse, avec le concours des services de l'État mais aussi de l'Union européenne, notre île a développé une politique culturelle proactive qui s'est notamment traduite par la création de musées qui témoignent de l'histoire insulaire. Une mise en valeur qui constitue aussi un vecteur d'attractivité touristique qu'il convient de consolider.

Il se trouve que la Corse, de par sa position centrale en Méditerranée occidentale, a longtemps été un carrefour et les fouilles archéologiques attestent de cette richesse historique. Avant que la Corse ne dispose des infrastructures d'accueil adéquates, des objets découverts sur le territoire insulaire ont été transportés ailleurs et ne sont pas exposés dans les musées de l'île. Certains datent du Néolithique, d'autres de l'âge de Bronze, beaucoup du Moyen-Âge.

Il y a des exemples notables comme la statuette datant du Néolithique dite « Venus de Campu Fiureddu » découverte au début du 20^{ème} siècle à Grossa, près de Sartène, et qui est exposée au British Museum à Londres alors qu'elle pourrait l'être à Sartène

ou à Levie. Ce qui devrait d'ailleurs être le cas temporairement en 2024 d'après le Corse Matin du 22 novembre dernier via l'opération « She is back » !

De même pour des objets et artefacts de l'âge de Bronze découverts à Vizzavona ou à Carbuccia que l'on retrouve en Suisse ou en Italie lorsque les musées de Corte, Levie, Ajaccio ou Sartène pourrait très bien les accueillir ou a minima pour un temps partagé dans le cadre de conventionnements.

Ma demande consiste à vous solliciter pour savoir comment nous pourrions procéder pour que ces œuvres puissent être rapatriées ou du moins faire l'objet de prêts dans des musées insulaires qui restent les meilleures vitrines de l'histoire de la Corse, et si une collaboration sur l'inventaire d'une part, et les démarches d'autre part entre les services de la CdC et ceux du ministère pouvait être envisagée et nouée pour y parvenir.

Je vous remercie.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2023
RIUNIONE DI I 30 DI NUVEMBRE E DI
PRIMU DI DICEMBRE DI 2023

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 30 NOVEMBRE ET PREMIER
DECEMBRE 2023

2023 / 02/075

**REPONSE DE MADAME ANTONIA LUCIANI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME
CATHERINE COGNETTI-TURCHINI AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

Objet : Transfert d'œuvres corses dans les musées insulaires

Madame la Conseillère, chère Cathy,

Votre question fait écho à un débat qui franchit les frontières de notre île ; celui des objets d'art, d'archéologie ou de géologie acquis, parfois dans des conditions complexes, par des Etats en dehors de leurs frontières.

Comme vous le savez, le sujet évoqué est très sensible car il touche aux relations internationales et au concept même de biens culturels nationaux.

Aussi, nous sommes dans l'obligation de nous conformer à un cadre légal très précis.

En effet, les biens culturels nationaux ou publics sont par nature inaliénables, et ne peuvent donc être vendus ou cédés ; la plupart des Etats s'attachent à ce cadre juridique et se retranchent derrière lui.

Cependant, soyez assurée que les services de la Collectivité de Corse pratiquent en parallèle une surveillance active des collections insulaires conservées dans différents musées européens, en France, Suisse et Italie notamment. Quant aux biens acquis à titre privé, comme le lot d'objets provenant de Carbuccia, ils peuvent en effet être achetés, mais restent extrêmement rares.

Nous nous efforçons de tisser des liens avec les différentes institutions possédant des artefacts ou œuvres d'art relatifs à la Corse afin d'obtenir des prêts, qui nous permettent de valoriser le patrimoine insulaire conservé hors de l'île.

Ainsi, après plus de 2 ans de travail de nos services, nous avons obtenu un prêt d'une durée de 15 mois pour la Vénus de Campu Fiureddu, et celle-ci sera présentée en 2024 au public du musée de l'Alta Rocca. L'objectif est de réaliser un prêt plus long afin de l'exposer au musée d'archéologie de la Corse, à Sartè.

L'action de la Collectivité de Corse ne se limite pas aux relations internationales, c'est pourquoi nous travaillons en collaboration avec les services de l'État afin d'obtenir la cession des mobiliers provenant du site archéologique d'Aleria, actuellement placés en dépôt. Nous deviendrions alors propriétaires du patrimoine mobilier que nous valorisons actuellement au musée d'Aleria.

Aussi, la Collectivité de Corse mène depuis plusieurs années une politique d'acquisition de patrimoine mobilier lorsque celui-ci relève du domaine privé.

Une veille permanente permet, chaque année, de réaliser plusieurs acquisitions, rappelons-nous pour ces dernières années, le tableau « le Scoudo » d'Henri Matisse, « Prunelli-di-Fiumorbu » par Maurice Utrillo et les deux tableaux de Fernand Léger, ou encore la cloche du sous-marin le Casabianca, mais aussi des lettres de Pasquale Paoli, des cartes anciennes de géographie, et dernièrement du mobilier (bureau, secrétaire, table, etc.). Je me permets également, à travers votre question, d'évoquer les missions effectuées par le centre de conservation et de restauration du patrimoine mobilier de Corse situé à Calvi, qui réalise un travail important pour conserver et transmettre le mobilier de nos églises et nos musées. Et il faut par ailleurs saluer l'action du personnel du centre de conservation et d'études parce qu'il mène, en collaboration avec les services de l'État, des missions de conservation, mais participe aussi à la lutte contre le trafic d'œuvres d'art et d'artefacts qui touchent aussi notre île.

Vous aurez donc compris l'importance pour le Conseil Exécutif de sauvegarder, transmettre et rapatrier nos biens culturels et patrimoniaux communs dès que nous en avons l'opportunité.

À ringraziavvi.

2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
REUNIONE DI I 26 È 27 D'UTTOBRE DI U 2023

2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 26 ET 27 OCTOBRE 2023

N° 2023/O2/064

Question orale déposée par Mme Serena BATTESTINI
Au nom du groupe « Core in Fronte »

OBJET : **À QUAND LA FIN DES FICHAGES JUDICIAIRES ET POLICIERS DES ANCIENS PRISONNIERS POLITIQUES CORSES ?**

Il y a peu, le représentant de la France en Corse, le préfet Amaury de Saint Quentin a déclaré qu'il y a actuellement, sur l'île, 4 personnes fichées S, deux à Ajaccio et deux à Portivechju.

Cette déclaration a suscité la réaction de l'association de défense et de soutien de prisonniers politiques, Aiutu Paisanu, en ces termes :

"Les récents assassinats commis, en France et en Belgique, par des fanatiques se revendiquant d'un injustifiable obscurantisme religieux, sectaire et millénariste, ont de nouveau mis en évidence la question et le problème des personnes fichées S, pour "sûreté de l'Etat".

Dans ce galimatias judiciaire français, qui nourrit tant de fausses légendes et autres dangereux populismes, il nous paraît urgent et utile de rappeler la réalité du FIJAIT (Fichier des auteurs d'infractions terroristes) et du FINIADA (Fichier national des personnes interdites d'acquisition et de détentions d'armes) qui empoisonnent le quotidien familial, social, et professionnel d'un grand nombre d'anciens prisonniers politiques corses.

Qui plus est, ces fichiers, sources de harcèlements policiers et judiciaires, intègrent une insidieuse et insupportable politique d'amalgame entre résistants corses, qui se battent pour la liberté de leur pays, et illuminés terroristes islamistes qui ensanglantent le monde".

Cette précision sur le nombre de 4 personnes inscrites sur le fichier S est en lien, ici, avec des faits supposés de radicalisation islamiste. Toutefois, elle nous incite à supposer que de nombreuses autres personnes, en Corse, soient aussi fichées S, et notamment des militants nationalistes. Cela est la conséquence de la réalité historique et actuelle de la répression française en Corse. Mais cette situation fait le lit d'une dangereuse et infamante politique de criminalisation et d'amalgame, qui vise à assimiler résistance corse et terrorisme fanatique islamique.

De fait, compte tenu de cette distinction médiatisée et chiffrée de Monsieur Amaury de Saint Quentin, et dans la continuité des propos oraux d'Emmanuel Macron, lors de sa dernière venue en Corse, Core In Fronte pense qu'il est grand temps, pour le Gouvernement français, de mettre un terme à tous ces mécanismes et poursuites judiciaires et policières qui visent, notamment, en Corse de nombreux anciens prisonniers politiques.

Quel dialogue et processus peut réellement évoluer si le dispositif répressif continue d'agir, ainsi, selon une logique d'engrenage ?

Nous nous adressons dès lors à vous Monsieur le Président de l'Exécutif :

Compte tenu des propos du Préfet, qui a clairement dénombré les fichés S en Corse et fait, par conséquent, une différenciation politique entre islamistes et militants nationalistes, n'est-il pas urgent de rappeler, au Gouvernement français, de mettre définitivement fin à tous les procédés judiciaires et policiers de fichage (FIJAIT, FINIADA...) contre les patriotes corses ? L'Etat français doit avoir un affichage clair dans ses intentions dans ce domaine.

Nous attendons de votre part, Monsieur le Président de l'Exécutif, que vous preniez avec force et résolution votre entière responsabilité sur ce sujet.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2023
RIUNIONE DI I 30 DI NUVEMBRE E DI
PRIMU DI DICEMBRE DI 2023

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 30 NOVEMBRE ET PREMIER
DECEMBRE 2023

2023 / 02/064

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A LA QUESTION DEPOSEE
PAR MADAME SERENA BATTESTINI AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE**

Objet : A quand la fin des fichages judiciaires et policiers des anciens prisonniers politiques corses ?

Merci pour votre question, je répondrai à la dernière phrase en entière et pleine responsabilité sur ce sujet. Je l'ai déjà prise, je l'assume et je continuerai à la prendre.

Vous connaissez et nous connaissons tous les termes de l'équation, d'abord, y compris avant même l'ouverture du processus en cours. Je fais partie de celles et ceux qui ont toujours dit, soutenu, écrit et demandé que la question des prisonniers politiques soit inscrite dans le périmètre de la solution politique à construire avec l'État. Il y avait à l'époque la question notamment de rapprochement pour certains, la question de la libération conditionnelle pour d'autres, la question des suites civiles et pécuniaires, notamment le paiement des amendes, des dommages et intérêts et enfin la question du Fijait et autres fichiers. Cette question, elle a toujours été posée comme devant faire partie de la solution puisque les prisonniers politiques faisant partie du problème de façon générale, ils doivent nécessairement faire partie de la solution.

Je l'ai réaffirmé et j'ai tenu à ce que cela soit intégré dès le début du processus, y compris si le document que j'ai pris la responsabilité de signer avec Gérald Darmanin le 16 mars ne mentionne pas directement ce point, notamment pour des raisons juridiques relatives à la séparation des pouvoirs sur un certain nombre de thèmes. Mais vous savez, et nous savons, depuis lors, et à chaque occasion,

que la question du fihaz a été systématiquement évoquée avec l'ensemble de nos interlocuteurs, y compris tout récemment, à l'occasion de la visite de la commission des lois de l'Assemblée nationale.

Je vous rappelle que, comme cela a été souligné notamment par les députés composant le bureau de l'Assemblée nationale et qui étaient présents, il importe que l'ensemble du processus relatif à la Corse ne soit pas l'otage de surenchères liée à la vie politique française et au jeu politique français, donc il y a à la fois la nécessité de réaffirmer avec fermeté constante nos attentes en la matière, la nécessité de dire que cette question doit être traitée le plus rapidement possible et la nécessité également de le faire dans des conditions politiques qui permettent que, s'il y a volonté politique demain de la part du gouvernement notamment, et je pense que nous pouvons très fortement l'espérer, d'apporter une réponse rapide à cette question, cette volonté politique ne devienne pas l'otage d'autres considérations.

Donc, pour terminer et pour être très clair, tout le monde sait bien, même si nous ne sommes pas les uns et les autres obligés de partager l'intégralité de l'analyse qui est développée dans votre question orale, je pense qu'aujourd'hui, il y a un très large consensus en Corse et sans doute même à Paris, même s'il reste à construire pour considérer qu'on ne peut pas assimiler les terrorismes islamistes et les personnes qui ont été poursuivies, condamnées ou recherchées en Corse pour des faits de nature politique, cette assimilation est insensée, elle ne repose sur rien, et d'ailleurs elle n'a jamais été l'intention explicite ni des législateurs ni du pouvoir réglementaire qui a organisé les décrets qui régissent la matière.

Je pense qu'il appartient à l'État dans toutes ses dimensions, d'en tirer les conséquences, notamment sur la question du fihaz, et je pense qu'on ne peut pas attendre trop longtemps pour que ce signe soit donné, parce que cette assimilation, je le répète une fois encore, ne répond ni à l'esprit ni à la lettre ni à l'intérêt de celles et ceux qui ont voulu le fihaz, donc comptez sur ma détermination.

Je termine par où j'ai commencé. Je sais pouvoir compter sur la vôtre et sur celle de l'ensemble des nationalistes et je pense que nous pouvons compter aussi dans cette affaire sur le soutien d'autres groupes, d'autres sensibilités, il faut continuer à faire de la pédagogie. Je pense que nos interlocuteurs parisiens ont compris que nous avons besoin d'une réponse rapide.

J'espère fortement que nous l'obtiendrons ensemble.

Je vous remercie.



2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2023
RIUNIONE DI U 30 DI NUVEMBRE DI U 2023

2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DU 30 NOVEMBRE 2023

RACOLTA DI E MUZIONE

RECUEIL DES MOTIONS

CUMMISSIONE PERMANENTE DI U 29 DI NUVEMBRE DI U 2023

COMMISSION PERMANENTE DU 29 NOVEMBRE 2023

MOTIONS NOUVELLES

- **Motion N° 2023/O2/026** déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Juliette PONZEVERA pour le groupe « Fà Populu Inseme » : Demande de soutiens financiers pour la création de logements sociaux.
- **Motion N° 2023/O2/027** déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Danielle ANTONINI pour le groupe « Fà Populu Inseme » : Non à la suppression de l'Aide Médicale d'Etat.

MOTION INSTRUITE PAR LES COMMISSIONS

- **Motion N° 2023/E3/014** déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Valérie BOZZI au nom du groupe « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Soutien exceptionnel au GFCA foot.

MOTIONS RENVOYEEES EN COMMISSION

- **Motion N° 2023/O2/022** déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Core in Fronte » : Per un azzioni internaziunali.
- **Motion N° 2023/E2/011** déposée avec demande d'examen prioritaire par M. Pierre GHIONGA « Non-inscrit » : Position sur l'Alsace.

N° 2023/O2/026

MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

DEPOSEE PAR : MME JULIETTE PONZEVERA POUR LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME »

OBJET : DEMANDE DE SOUTIENS FINANCIERS POUR LA CRÉATION DE LOGEMENTS SOCIAUX

VU l'article 55 de la loi n° 2000-1208 du 13 janvier 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU),

VU la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social,

VU le décret n° 2016-901 du 1er juillet 2016 portant création du Fonds national des aides à la pierre (FNAP), chargé de contribuer, sur le territoire métropolitain, au financement des opérations de développement, d'amélioration et de démolition du parc de logements locatifs sociaux,

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et à la Citoyenneté,

VU l'article 126 de la Loi de finances 2018 (mise en place à partir du 1^{er} juin 2018) qui a institué une Réduction du loyer de solidarité (RLS) appliquée par les bailleurs sociaux aux locataires dont les ressources sont inférieures à un plafond, fixée en fonction de la composition du foyer et de la zone géographique,

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN),

VU l'article D. 304-1 du Code de la construction et de l'habitation en vigueur depuis le 1er septembre 2019, relatif au zonage conventionnellement appelé ABC effectuée un « classement des communes du territoire national en zones géographiques en fonction du déséquilibre entre l'offre et de la demande de logements »,

VU la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite « Climat et Résilience »,

CONSIDERANT que la Corse est l'un des territoires où le taux de précarité est le plus élevé,

CONSIDERANT qu'en Corse, 80% de la population est éligible à l'obtention d'un logement social,

CONSIDERANT le taux de logements sociaux par rapport au nombre de résidences principales est de 9,6 % en Corse, en contraste avec la moyenne française qui est de 17 %,

CONSIDERANT la nécessité croissante de répondre aux besoins en logement des populations les plus vulnérables,

CONSIDERANT qu'en Corse, il manque aujourd'hui 12 000 logements sociaux et que ce chiffre pourrait s'élever à 18 000 en 2030,

CONSIDERANT que les évolutions réglementaires, notamment la réglementation thermique RE 2020 en vigueur depuis le 1er janvier 2022, ainsi que l'augmentation des coûts des matières premières et des transports, ont considérablement augmenté les coûts de construction,

CONSIDERANT que le coût de construction des logements sociaux insulaires est comparable à celui du secteur privé,

CONSIDERANT que les subventions actuelles, calculées sur un forfait par logement, ne tiennent pas compte de la réalité économique et des besoins spécifiques des différents types de logements,

CONSIDERANT que les mesures pouvant contribuer au financement indirect du logement social (exonération fiscale) restent insuffisantes pour répondre aux besoins croissants,

CONSIDERANT que l'augmentation du taux du livret sur lequel sont indexés tous les prêts finançant le logement social a triplé ces 18 derniers mois affectant les encours et la capacité des bailleurs à investir et à équilibrer leurs opérations,

CONSIDERANT qu'Action Logement a grandement baissé son aide financière, à l'issue de son Plan d'investissement volontaire qui s'est terminé en 2022,

CONSIDERANT que l'Etat n'a plus valorisé son taux de subvention en Corse via le Fond National des Aides à la Pierre depuis 2019, alors que certaines régions carencées, notamment la région PACA pour les villes de Marseille, Nice et Toulon, ont bénéficié de mesures urgentes de revalorisation,

CONSIDERANT néanmoins que la Collectivité de Corse à travers son règlement « Una casa per tutti, una casa per ognunu » a maintenu et rehaussé son soutien au logement social,

CONSIDERANT l'importance cruciale du logement social dans la préservation de la cohésion sociale en Corse,

CONSIDERANT les défis posés par les spécificités géographiques et démographiques de la Corse,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

REAFFIRME l'impérieuse nécessité d'accroître le soutien financier au logement social en Corse afin de répondre aux besoins croissants dans ce domaine.

DEMANDE aux partenaires financeurs du logement social (Etat, Action Logement, Caisse des Dépôts et Consignations) la mise en place de mesures spécifiques d'adaptation des subventions et aides financières aux réalités et aux défis du marché immobilier insulaire.

MANDATE Le Président du Conseil exécutif de Corse faire valoir cette demande.

N° 2023/O2/027

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : Mme Danièle ANTONINI AU NOM DU GROUPE « FÀ POPULU INSEME »

OBJET : NON À LA SUPPRESSION DE L'AIDE MEDICALE D'ETAT

VU la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789,

VU les articles L. 251-1 à L. 251-3 Code de l'Action de l'Action Sociale et des familles relatif à l'Aide Médicale d'Etat,

VU la circulaire N°DSS/2A/2011/351 du 8 septembre 2011 relative à des points particuliers de la réglementation de l'aide médicale de l'Etat, notamment la situation familiale et la composition du foyer (statut des mineurs),

VU l'Arrêté du 31 décembre 2019 relatif à la carte d'admission à l'aide médicale de l'Etat,

CONSIDERANT le serment d'Hippocrate, revu par l'Ordre des médecins en 2012, considéré comme l'un des textes fondateurs de la déontologie médicale,

CONSIDERANT la Déclaration de Genève, (également intitulée Serment du médecin) adoptée l'assemblée générale de l'Association médicale mondiale en 1948, et ayant fait l'objet d'une révision en octobre 2017 qui figure en annexe du code de déontologie médicale,

CONSIDERANT le « Projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration », porté par le Ministre de l'intérieur et des Outre-Mer Gérald DARMANIN, actuellement examiné par le Parlement,

CONSIDERANT la suppression de l'Aide Médicale d'Etat (AME) par le Sénat le 14 novembre 2023 lors de la première lecture du projet de loi,

CONSIDERANT que l'AME offre un soutien crucial aux populations vulnérables,

CONSIDERANT que l'AME représente une approche respectueuse des droits de l'homme en matière de soins de santé, garantissant à tous, indépendamment de leur statut, un accès à des soins médicaux de base,

CONSIDERANT que sa suppression irait à l'encontre des valeurs humanitaires et éthiques définies dans le serment d'Hippocrate,

CONSIDERANT que sa suppression augmenterait les risques en termes de santé publique puisque les personnes en situation irrégulière n'auraient plus accès aux soins de base et ne seraient donc pas soignées, augmentant le risque de propagation de maladies infectieuses,

CONSIDERANT la « Tribune en faveur du maintien de l'Aide Médicale d'Etat » signée par une centaine de professionnels de santé (médecins, pharmaciens, infirmiers...),

CONSIDERANT que tout patient, quelle que soit sa situation administrative, doit avoir accès aux soins dont il a besoin,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

S'INQUIETE de la possible suppression de l'AME et des risques que cette décision impliquerait, en termes de santé publique et de respect des droits de l'homme, si elle venait à être adoptée définitivement par le Parlement.

SOUTIENT les médecins qui s'opposent à sa suppression, et notamment la trentaine de médecins corses ayant co-signé la tribune.

SE POSITIONNE en faveur du maintien de l'Aide Médicale d'Etat.

N° 2023/E3/014

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : Mme Valérie BOZZI AU NOM DU GROUPE « UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA CORSE »

OBJET : SOUTIEN EXCEPTIONNEL AU GFCA FOOT

CONSIDERANT que l'association GFCA Football fait face à des difficultés financières qui compromettent la survie d'un club historique de la Corse (éducateurs, licenciés, bénévoles...),

CONSIDERANT l'importance de ce club pour la jeunesse ajaccienne, sa dimension sociale et son glorieux passé,

CONSIDERANT que le GFCA Football compte de nombreux licenciés et ne sera pas en mesure de mener à bien ses actions auprès des jeunes sans majoration des aides financières qui lui sont allouées,

CONSIDERANT que le club a vu les dotations octroyées par la Collectivité de Corse baisser depuis qu'elle s'est substituée à la CTC et aux départements,

CONSIDERANT qu'une association sportive de ce niveau doit bénéficier d'un niveau d'accompagnement lui permettant de poursuivre son activité,

CONSIDERANT que le 26 mai dernier, le conseil municipal d'Ajaccio a délibéré pour acter l'attribution d'une aide exceptionnelle de 50 000 euros pour l'année 2023 (saison sportive 2022/2023), ainsi qu'une aide de 40 000 euros annuels pour les années 2023, 2024 et 2025 (saisons sportives 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025) dans le cadre d'une convention triennale, ce qui porte le montant total attribué pour 2023 à 90 000 euros,

CONSIDERANT que la mesure « Aide aux clubs nationaux » est capée à 160 000 euros, que le règlement des aides au sport élaboré par la Collectivité de Corse ne permet pas de majoration nouvelle des subventions allouées au club, conduisant à statuer sur l'octroi d'une aide supplémentaire dérogeant au guide des aides à titre exceptionnel,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DECIDE du versement complémentaire au GFCA Foot par la Collectivité de Corse d'un montant de 60 000 euros sur deux exercices, 30 000 euros dès maintenant, et 30 000 euros l'an prochain.

PROPOSE que les responsables de l'association soient reçus par les membres de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux afin que soient identifiées et mises en exergue les insuffisances du guide des aides pour des clubs de cette envergure.

* * *

**RENOYEE à la session de novembre 2023,
à la demande de son auteur.**

**AVIS DEFAVORABLE DE LA COMMISSION DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE,
DE LA COHESION SOCIALE ET DES ENJEUX SOCIETAUX**

AVIS DEFAVORABLE DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DE LA FISCALITE

* * *

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2023
REUNION DES 26 ET 27 OCTOBRE 2023

N° 2023/O2/022

MOTION AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

DEPOSEE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »

OBJET : PER UN AZZIONI INTERNAZIONALI

CUNSIDERENDU i cundizioni ughjettivi di u fattu naziunali corsu,

CUNSIDERENDU a rialtà di a Ripublica Corsa chì cunsacregghja l'indipendenza statali custitiziunali è dimucratca à u seculu XVIII,

CUNSIDERENDU comu illeghjtitima l'annessioni militari francesa di a Corsica in u 1769,

CUNSIDERENDU comu di natura culuniali a pulitica francesa chì circ'à leghjittimà l'occupazioni, a duminazioni pulitica è a splutazioni economica di u tarritoriu paisanu corsu,

CUNSIDERENDU comu linguicida a pulitica francesa cuncertata chì hà pruvatu à ammutuli a noscia lingua è a noscia cultura storica, richezzi umani di u storicu patrimoniu di l'aghja di u Meditarraniu,

CUNSIDERENDU i mumenti cunflittuali chì anu uppostu u Muvimentu Naziunali Corsu, i so rivendicazioni fundamentali à u Statu Francesu è a so riprissioni,

CUNSIDERENDU u rollu, u pesu è l'impurtanza di a resistenza popularii armata chì s'hè upposta à a pulitica francesa è a so riprissioni,

CUNSIDERENDU i trè amnistii di 1981, 1982 è 1990 chì partecipeghjani à metta in rilievu a dimensioni pulitica di a rivendicazioni naziunali corsa,

CUNSIDERENDU i mumenti d'evoluzioni stituziunali di u 1975 (Dui dipartimenti), 1982 (Statutu Particulari di l'isula),

CUNSIDERENDU i fasi stituziunali di i seculi XX è XXI, incù in u 1982 (Statutu Particulari di u rughjoni corsu), in u 1991 (Statutu di Cullettività tarritoriala di Corsica), è

in u 2018 (Novi cumpetenzi par a Cullettività di Corsica) comu atti di ricuniscenza specifica di ciò chì tocc'à cunsiderazioni di a Corsica è di a so propria identità,

CUNSIDERENDU tutti i pruposti stituzionali purtati da u Muvimentu Naziunali incù tutt'a so diversità,

CUNSIDERENDU u votu maghjuriariu di u 5 di luddu di u 2023 chì faci pruposta d'una tapa versu l'autonomia incù pussibilità di mudificazioni di statutu è una cunsultazioni dimucrativa,

CUNSIDERENDU i cundizioni attuali di u dialogu iniziatu trà a Francia è a Corsica chì portani nant'à l'avvena stituzionali di u nosciu paese,

CUNSIDERENDU u votu di u 13 d'uttrovi di u 1988 da l'Assemblea di Corsica chì priciseghja « l'existence d'une communauté historique et culturelle vivante regroupant les corses d'origine et les corses d'adoption »,

CUNSIDERENDU u votu di u 27 maghju di u 2015 da l'Assemblea di Corsica chì dumanda un'amnistia di tutti i prighjuneri pulitichi,

CUNSIDERENDU tutti i vittimi è i so cunsequenzi inghjinarati da u cunflittu,

CUNSIDERENDU tutti i martiri di a causa nazionali corsa,

CUNSIDERENDU tutti i mezi ripressivi miss'in opara contr'à l'aspirazioni patriottica corsa, i pulitichi d'eccezzioni inumani è irrespittuosi di i dritti umani,

CUNSIDERENDU l'usu, i manipulazioni è l'azzioni di i barbuzi è di u « mezu » à l'incontru di u Muvimentu Patriotticu,

CUNSIDERENDU a nicissità d'una vera soluzioni pulitica chì s'appoghja nant'à a ricuniscenza di u populu corsu è di i so dritti nazionali è quiddu à l'autoditirminazioni,

L'ASSEMBLEA DI CORSICA

APPOGHJA di più u so votu nant'à u Titulu par a Corsica mittindu in opara una pulitica internazionali di presa in cunsiderazioni di u fattu nazionali corsu.

PIDA cuntatti incù i stituzioni internazionali ch'iddi s'ghini europei è di l'Organisazioni di i Nazioni Uniti e i so urganisimi cumpetenti in stu quattru.

CUSTRUISCIA un'andatura d'accompagnamentu intarnazionali di a ricuniscenza di u Populu Corsu è di tutti i so dritti frà quali quiddu di scedda da par iddu u so avvena.

* * *

RENVOYEE

**en Commission des Affaires Européennes
et des Relations Internationales et Méditerranéennes**

* * *

N° 2023/E2/011

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : M. Pierre GHIONGA « NON-INSCRIT »

OBJET : POSITION SUR L'ALSACE

CONSIDERANT que depuis le 1^{er} janvier 2021, la Collectivité Européenne d'Alsace s'est substituée aux départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, et que sa représentation territoriale aspire majoritairement à quitter la région Grand-Est pour devenir, comme la Corse, une collectivité exerçant simultanément les compétences régionales et départementales,

CONSIDERANT que l'Alsace (qui compte près de 2 millions d'habitants) dispose d'une situation particulière, de par son histoire et sa position transfrontalière qui ont forgé une identité propre que les élus souhaitent voir traduite par un cadre administratif et institutionnel adapté,

CONSIDERANT que le Président Macron a récemment annoncé que la partition de la région Grand-Est n'était pas à l'ordre du jour, fermant en quelque sorte la porte à la volonté exprimée par la représentation alsacienne, volonté reprise au Parlement par plusieurs propositions de lois émanant de la droite, de la majorité présidentielle, du RN, etc... allant toutes dans le même sens,

CONSIDERANT que s'il n'y a pas lieu de comparer toutes les situations, il est important de prendre en compte le fait que le sentiment régional est une réalité ailleurs qu'en Corse dans l'ensemble métropolitain et que l'Alsace risque d'avoir gain de cause dans sa démarche par le fait qu'elle ne présente pas de penchant séparatiste et qu'il n'y existe aucune action violente,

CONSIDERANT la délibération N° 14/013 du 31 janvier 2014 autorisant le Président du Conseil exécutif à signer une charte de coopération avec le département du Haut-Rhin, notamment pour promouvoir le bilinguisme,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

RECONNAIT COMME LEGITIME la demande émanant des élus alsaciens pour que l'Alsace constitue une région à part entière, et **SOUTIENT** à ce titre les initiatives parlementaires visant à atteindre cet objectif.

PREND ACTE du fait que la Corse n'est pas isolée dans sa demande de différenciation au sein de l'ensemble métropolitain.

DEMANDE solennellement à ce que les processus de régionalisation et de différenciation, timidement ébauchés dans la loi 3DS, se concrétisent en commençant par un travail de fond entre l'État et les régions souhaitant exercer plus de pouvoirs.

* * *

REVOYEE

**en Commission des Compétences Législatives et Règlementaires
et pour l'Evolution Statutaire de la Corse**

* * *

ASSEMBLEE DE CORSE

7 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**APPRUVAZIONE PV SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI
CORSICA U 30 DI NUVEMBRE DI U 2023 È U 1MU DI
DICEMBRE DI U 2023**

**APPROBATION PV SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE DE
CORSE DU 30 NOVEMBRE 2023 ET DU 1ER DÉCEMBRE
2023**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Le code général des collectivités territoriales prévoit, dans ses articles L.4132-12 et L.4422-10, que « *le procès-verbal de chaque séance (...) est arrêté au commencement de la séance suivante (...). Les procès-verbaux des séances sont signés par la Présidente de l'Assemblée de Corse.* »

En application de ces dispositions, reprises à l'article 60 du règlement intérieur de notre Assemblée, il convient d'adopter, lors de la session des 20 et 21 décembre, le procès-verbal de la séance précédente, joint au présent rapport.

Je vous saurai obligée de bien vouloir en délibérer.